

**MC/2239**

**Original: anglais  
14 février 2008**

**QUATRE-VINGT-QUATORZIEME SESSION**

---

**PROJET DE RAPPORT SUR LA  
QUATRE-VINGT-QUATORZIEME SESSION DU CONSEIL**

Genève

27 au 30 novembre 2007

Rapporteur: M. M. Benjaber (Maroc)

---

Il est possible d'apporter des corrections aux projets de rapport des sessions des organes directeurs.

Les participants qui souhaiteraient le faire doivent soumettre leurs corrections par écrit au Secrétariat des réunions de l'OIM, BP 71, CH-1211 Genève 19, au plus tard une semaine après avoir reçu les documents dans leur langue de travail; elles seront intégrées dans un corrigendum unique.



TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION .....	1
PARTICIPATION .....	1
OUVERTURE DE LA SESSION .....	2
POUVOIRS DES REPRESENTANTS ET OBSERVATEURS .....	2
ELECTION DU BUREAU .....	3
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....	3
ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES ET OBSERVATEURS .....	3
a) Demandes d'admission en qualité de Membre de la République du Burundi et de la République socialiste du Viet Nam .....	3
b) Demandes de représentation d' <i>Africa Recruit</i> , de <i>Refugee Education Trust</i> et de Femmes Africa Solidarité .....	4
DIALOGUE INTERNATIONAL SUR LA MIGRATION – Gestion des migrations dans une économie mondiale en évolution .....	5
a) Table ronde spéciale: Lancement du rapport Etat de la migration dans le monde – 2008: "Gestion de la mobilité de la main-d'œuvre dans une économie mondiale en mutation" .....	5
b) Gestion des migrations dans une économie mondiale en évolution .....	9
c) Points marquants sur la scène migratoire .....	19
d) Migration et environnement .....	28

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Page</u>
DEBAT GENERAL .....	36
a) Allocutions du Directeur général et du Directeur général adjoint .....	36
b) Déclarations des membres et observateurs .....	36
PROJETS DE RAPPORTS SUR LA QUATRE-VINGT-DOUZIEME SESSION ET LA QUATRE-VINGT-TREIZIEME SESSION (EXTRAORDINAIRE) DU CONSEIL .....	37
RAPPORT SUR LA CENT QUATRIEME SESSION DU COMITE EXECUTIF .....	38
REACTUALISATION SUCCINCTE DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2007 .....	38
RAPPORT DE SITUATION SUR LES CONTRIBUTIONS ASSIGNEES RESTANT DUES A LA PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET .....	38
PROGRAMME ET BUDGET POUR 2008 .....	39
AUTRES POINTS SOULEVES DANS LE RAPPORT DU COMITE PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES .....	40
ELECTION DU COMITE EXECUTIF .....	43
PROCEDURES RELATIVES A L'ELECTION D'UN DIRECTEUR GENERAL ET D'UN DIRECTEUR GENERAL ADJOINT: ELEMENTS DESTINES A FAVORISER LA TRANSPARENCE .....	44
AUTRES QUESTIONS .....	45
LIEU ET DATE DES PROCHAINES SESSIONS .....	45

Annexe I: Grandes lignes de l'allocation du Directeur général

Annexe II: Allocution du Directeur général adjoint

## PROJET DE RAPPORT SUR LA QUATRE-VINGT-QUATORZIÈME SESSION DU CONSEIL

### INTRODUCTION

1. Conformément à la résolution n° 1145 (XCII) du 1<sup>er</sup> décembre 2006, le Conseil s'est réuni pour sa quatre-vingt-quatorzième session le mardi 27 novembre 2007 au Palais des Nations à Genève. La session a été ouverte par le Directeur général à 10h15. Sept séances ont été tenues et la session s'est clôturée le vendredi 30 novembre 2007 à 12h20.

### PARTICIPATION <sup>1</sup>

2. Les Etats Membres ci-après étaient représentés:

Afghanistan	El Salvador	Luxembourg	République tchèque
Afrique du Sud	Equateur	Madagascar	Roumanie
Albanie	Espagne	Mali	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Algérie	Estonie	Malte	
Allemagne	Etats-Unis d'Amérique	Maroc	
Angola		Maurice	
Argentine	Finlande	Mauritanie	Rwanda
Arménie	France	Mexique	Sénégal
Australie	Gabon	Moldova	Serbie
Autriche	Géorgie	Monténégro	Slovaquie
Azerbaïdjan	Ghana	Népal	Slovénie
Bangladesh	Grèce	Nicaragua	Sri Lanka
Bélarus	Guatemala	Nigéria	Suède
Belgique	Guinée	Norvège	Suisse
Bénin	Haïti	Nouvelle-Zélande	Thaïlande
Bolivie	Honduras	Pakistan	Tunisie
Bosnie-Herzégovine	Hongrie	Panama	Turquie
Bulgarie	Iran (République islamique d')	Paraguay	Ukraine
Burundi <sup>2</sup>	Irlande	Pays-Bas	Uruguay
Cambodge	Israël	Pérou	Venezuela (République bolivarienne du)
Cameroun	Italie	Philippines	
Canada	Jamahiriya arabe libyenne	Pologne	Viet Nam <sup>2</sup>
Chili	Jamaïque	Portugal	Yémen
Chypre	Japon	République de Corée	Zambie
Colombie	Jordanie	République démocratique du Congo	Zimbabwe
Congo	Kazakhstan	République dominicaine	
Costa Rica	Kenya	République-Unie de Tanzanie	
Croatie	Lettonie		
Danemark	Libéria		
Egypte	Lituanie		

<sup>1</sup> Voir la liste des participants (MC/2238).

<sup>2</sup> Voir paragraphe 11.

3. Bahreïn, le Bhoutan, la Chine, Cuba, l'Éthiopie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Fédération de Russie, l'Inde, l'Indonésie, le Mozambique et le Saint-Siège étaient représentés par des observateurs.

4. Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Fonds des Nations Unies pour la population, l'Union africaine, le Conseil de l'Union européenne, la Commission européenne, le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Groupe ACP), L'Organisation internationale du Travail, la Ligue des États arabes, l'Organisation internationale de la Francophonie, l'Organisation de la Conférence islamique et le Secrétariat général ibéro-américain étaient représentés par des observateurs.

5. Le Comité international de la Croix-Rouge et l'Ordre souverain de Malte, ainsi que les organisations internationales non gouvernementales suivantes (ONG) étaient représentés par des observateurs: Action Humanitaire Africaine, *American Jewish Joint Distribution Committee* – Centre pour les migrations internationales et l'intégration (CIMI), Amnistie Internationale, *Center for Migration Studies of New York*, Femmes Africa Solidarité,<sup>3</sup> la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger, la Fondation Paulino Torras Domènech, *Human Rights Watch*, la Commission internationale catholique pour les migrations, l'Organisation internationale islamique de secours, *Islamic Relief*, Service Jésuite des Réfugiés, *Qatar Charity*, *Refugee Education Trust*.<sup>3</sup>

## **OUVERTURE DE LA SESSION**

6. Le Directeur général a ouvert les débats, en remplacement de Son Excellence l'Ambassadeur Najat Al-Hajjaji, présidente sortante, qui n'avait pas pu être présente.

## **POUVOIRS DES REPRESENTANTS ET OBSERVATEURS**

7. Le Conseil a noté que le Directeur général avait examiné les pouvoirs des représentants des États Membres énumérés au paragraphe 2 et les avait trouvés en bonne et due forme, et qu'il avait été informé des noms des observateurs pour les États non membres et les organisations gouvernementales et non gouvernementales énumérées aux paragraphes 3 à 5.

---

<sup>3</sup> Voir le paragraphe 14.

## **ELECTION DU BUREAU**

8. Le Conseil a élu les membres du Bureau suivants:

Président:	M. J. March (Espagne)
Premier Vice-Président:	M. O. Carvallo (République bolivarienne du Venezuela)
Second Vice-Président:	M. I. Fujisaki (Japon)
Rapporteur:	M. M. Benjaber (Maroc)

9. En prenant la présidence, M. March a remercié ses prédécesseurs de l'excellent travail accompli aux fins de donner à l'OIM une stratégie pour les années à venir.

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

10. Le Conseil a adopté l'ordre du jour présenté dans le document MC/2222/Rev.3.

## **ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES ET OBSERVATEURS**

### **a) Demandes d'admission en qualité de Membre de l'Organisation de la République du Burundi et de la République socialiste du Viet Nam**

11. Le Conseil a adopté par acclamation les résolutions n<sup>os</sup> 1152 et 1153 (XCIV) admettant la République du Burundi et la République socialiste du Viet Nam en tant que Membres de l'OIM.

12. Après avoir remercié l'OIM et ses Etats Membres d'avoir accepté la demande d'adhésion de son pays, le représentant de la République du Burundi a déclaré que l'action de l'OIM revêtait une importance vitale dans un monde en évolution constante. Son Gouvernement avait demandé l'adhésion afin de pouvoir contribuer aux activités et aux programmes de l'Organisation, et d'apporter son aide face à l'énormité des défis et des besoins auxquels elle était confrontée sur cette scène, surtout là où se mêlaient migration et développement.

13. Le représentant de la République socialiste du Viet Nam a remercié le Conseil d'avoir bien voulu admettre son pays en qualité de Membre de l'OIM par acclamation. Son Gouvernement attachait une grande importance à la migration internationale et accordait beaucoup de prix à l'assistance efficace et opportune que l'OIM lui avait apportée dans la gestion de ses migrations, notamment lors du rapatriement de 17 000 travailleurs vietnamiens de l'Irak en 1990 et du Liban en 2006, mais aussi dans ses efforts de renforcement de capacités des structures gouvernementales et de soutien à la lutte contre la migration illégale. En coopération avec les Etats Membres, l'OIM avait un rôle important à jouer sur le plan de la gestion des migrations, de la protection des droits et des intérêts légitimes des migrants, et de la coordination des efforts internationaux. Son pays satisferait à tous ses devoirs et remplirait toutes ses obligations en tant que Membre à part entière de l'Organisation.

**b) Demandes de représentation d'*Africa Recruit*, du *Refugee Education Trust* et de Femmes Africa Solidarité en qualité d'observateurs**

14. *Africa Recruit*, *the Refugee Education Trust* et Femmes Africa Solidarité se sont vu accorder le statut d'observateur aux réunions du Conseil, conformément aux termes des résolutions n<sup>os</sup> 1154, 1155 et 1156 respectivement (XCIV).

15. Le représentant du *Refugee Education Trust* a remercié le Conseil d'avoir bien voulu approuver sa demande d'admission en qualité d'observateur et de l'opportunité qui lui est ainsi offerte de collaborer avec l'Organisation dans l'avenir. Son organisation, qui est une entité indépendante sans affiliation religieuse ou politique, a été créée en 2000 par Mme Sadako Ogata, alors Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, afin de répondre aux besoins d'enseignement post-primaire d'urgence des enfants et des jeunes déracinés par les conflits. Son organisation était active dans 14 pays en Afrique, en Asie et Amérique latine, assurant un enseignement et encourageant les jeunes à l'autonomie, apportant son aide au renforcement de potentiel face aux épreuves, aidant les jeunes à regagner leur communauté et préparant les futurs leaders.

16. La représentante de Femmes Africa Solidarité a déclaré que son organisation, fondée en 1996, était une ONG africaine se consacrant à promouvoir le rôle de pointe que jouent les femmes dans le processus de paix sur le continent. Une question suscitant un intérêt particulier était celle des effets qu'ont les conflits sur les femmes. Femmes Africa Solidarité explorait le phénomène de la migration africaine et s'efforçait de mettre au point de nouvelles réponses en collaboration avec l'OIM. Dans le contexte du projet Migrations pour le développement en Afrique (MIDA), L'OIM, Femmes Africa Solidarité et *Africa Recruit* avaient entrepris de constituer une base de données des femmes africaines qualifiées de la diaspora, laquelle serait lancée à Dakar (Sénégal) en décembre, à l'occasion du Forum africain sur le genre et de la cérémonie de remise des prix relative également à la question du genre. Cette base de données permettrait aux gouvernements, à la société civile et à d'autres parties concernées d'avoir accès aux coordonnées des femmes désireuses de contribuer par leurs compétences et leur savoir-faire au développement de leur continent d'origine.

17. Le Directeur général adjoint a précisé qu'*Africa Recruit*, dont le représentant n'avait pas pu se libérer pour la présente réunion, était une ONG basée à Londres, disposant d'une base de données de 20 000 membres. Son but était de rapprocher les qualifications des personnes figurant dans sa base de données des besoins et des problèmes des pays africains, en utilisant une approche très semblable à celle du MIDA. *Africa Recruit* et l'OIM collaboraient depuis 2003. Le Ghana et le Nigéria en particulier ont reçu des experts de cette ONG, venus pour la plupart de Grande-Bretagne, mais aussi d'autres pays d'Europe.

18. Le Président a remercié les nouveaux Membres et observateurs de leurs déclarations et leur a souhaité la bienvenue au sein de l'Organisation au nom du Conseil.

19. Le Directeur général a déclaré que l'adhésion du Burundi renforcerait la position de l'OIM en Afrique centrale et améliorerait sa capacité à agir activement et utilement dans la région. La décision du Viet Nam de se rallier à l'OIM en tant que Membre à part entière était tout à fait bienvenue et renforcerait la position de l'Organisation en Asie, et plus particulièrement en Asie du



Sud-Est. Il s'est réjoui également de l'admission des nouveaux observateurs qui enrichiraient l'Organisation par leur présence.

## **DIALOGUE INTERNATIONAL SUR LA MIGRATION**

### **Gestion des migrations dans une économie mondiale en évolution**

- a) **Table ronde spéciale: Lancement du rapport Etat de la migration dans le monde – 2008:** “Gestion de la mobilité de la main-d'œuvre dans une économie mondiale en mutation”

20. En présentant le rapport Etat de la migration dans le monde – 2008: *Gestion de la mobilité de la main-d'œuvre dans une économie mondiale en mutation*, l'Administration a fait observer que, dans ce rapport, la mobilité humaine était décrite comme une caractéristique distinctive du monde contemporain et comme étant fonction du processus d'intégration économique plus communément dénommé "mondialisation", laquelle constituait à son tour un élément clé de la stratégie de croissance de la communauté internationale. La mobilité au service de l'économie était au cœur même de la mobilité humaine, en ce sens que la dynamique du marché de la main-d'œuvre s'exerçait de plus en plus par delà les frontières internationales. Il existait à cela de nombreuses raisons, parmi lesquelles les disparités de revenus et les opportunités d'emploi à l'intérieur des régions comme d'une région à l'autre, le déséquilibre croissant de la démographie mondiale, et la libéralisation de la circulation des biens, des capitaux et des services. Là où les aspects humanitaires de la mobilité humaine avaient autrefois constitué le thème d'intérêt dominant dans cette sphère des affaires internationales, il apparaissait aujourd'hui que les mouvements mus par des considérations économiques retenaient principalement l'attention. Le rapport soulignait que les intérêts et les préoccupations en matière d'emploi pouvaient être détectés dans pratiquement toutes les catégories de mobilité, notamment la migration pour raison familiale, le tourisme, les mouvements de courte durée pour raison d'affaires, les migrations internes et la migration irrégulière; cette dernière catégorie représentait entre 10 et 15 pour cent de l'ensemble des flux migratoires.

21. Il est apparu que trois grandes orientations politiques s'imposaient. Premièrement, la mise au point d'une base de connaissances exhaustive couvrant à la fois les problèmes et les faits. Deuxièmement, l'élaboration de mécanismes permettant de faire concorder l'offre et la demande de manière sûre, régulière, humaine et ordonnée. Troisièmement, la reconnaissance des besoins des gouvernements en matière de renforcement de capacités. La consultation au niveau régional faciliterait l'échange d'informations et le processus d'apprentissage. Les auteurs du rapport percevaient la migration et le développement comme constituant une plate-forme unique de dialogue, et les processus consultatifs mondiaux récemment lancés à New York et à Bruxelles contribueraient à promouvoir ce dialogue.

22. La première partie du rapport avait été rédigée, pour la plus grande part, par des chercheurs indépendants, et contenait plusieurs chapitres qui exploraient les différentes formes de migration contemporaine. La deuxième partie avait été rédigée pour la plus grande part par des collègues fonctionnaires de l'OIM et consistait en un inventaire des éléments politiques relatifs à l'élaboration de réponses stratégiques à toutes les facettes de la mobilité.

23. L'Administration a remercié le Groupe mondial sur la migration (GMG), les bailleurs de fonds, les auteurs et toute l'équipe, parmi laquelle des collègues de l'OIM se trouvant sur le terrain, pour leur précieuse contribution au rapport Etat de la migration dans le monde – 2008.

24. Plusieurs Etats Membres ont fait part de leur satisfaction suite à l'excellente présentation du rapport. Celui-ci leur était apparu exhaustif et pertinent, reflétant bien les préoccupations nationales et internationales en matière de politique migratoire. Il contenait selon eux des données sérieuses, essentielles à la formulation de politiques migratoires et, selon un observateur, aidait à promouvoir la compréhension du rôle clé que joue la migration de main-d'œuvre dans le développement de l'économie mondiale et dans la migration en général, tout en mettant en exergue le besoin de canaliser les mouvements réguliers de personnes afin de faire concorder l'offre et la demande de main-d'œuvre. L'OIM méritait d'être félicitée de ses efforts pour parvenir au maximum de cohérence dans ses forums en liant le Dialogue international de 2007 sur la migration et le thème du rapport Etat de la migration dans le monde – 2008.

25. Un observateur a émis l'opinion selon laquelle les politiques en matière de migration de main-d'œuvre devraient se fonder sur une approche multilatérale normative et respectueuse des droits, conformément aux conventions de l'OIT et autres conventions internationales relatives aux travailleurs migrants. Cela assurerait une gestion efficace des migrations tout en accordant des avantages aux migrants et aux sociétés d'origine et d'accueil. Selon lui, il était devenu urgent d'assurer la cohésion sociale dans les régions du monde dont l'on voyait les sociétés se transformer sous l'effet de la poussée de l'immigration répondant aux besoins du marché du travail.

26. Un Etat Membre s'est déclaré en accord avec l'affirmation contenue dans le rapport selon laquelle la migration de main-d'œuvre était un élément central de la mobilité humaine. Un autre a évoqué le lien manifeste entre la migration d'une part et l'économie et la pauvreté d'autre part, même s'il estimait que ce n'était pas la seule raison pour laquelle les gens émigraient. Par ailleurs, les plus pauvres ne pouvaient pas se permettre d'émigrer.

27. Plusieurs délégués ont évoqué la nécessité de s'attaquer aux causes de la migration. L'OIM devrait selon eux attirer l'attention sur le fait que le renforcement des communautés pourrait aider à prévenir les terribles tragédies et les pertes de vies qui résultaient fréquemment des migrations de masse qu'engendrait l'absence d'opportunités, surtout pour les jeunes et pour les femmes, et du manque d'appui au développement dans les pays d'origine. Il fallait offrir éducation, technologies et ressources pour stimuler le développement et répondre aux besoins de base des citoyens de ces pays. Par ailleurs, il fallait que la formation, au niveau national, soit axée sur la satisfaction des besoins du marché du travail dans les pays d'accueil et que des emplois soient créés dans les pays d'origine. Les flux de capitaux facilitaient le développement dans les pays où ils étaient investis, attirant la main-d'œuvre comme le ferait un aimant. Malheureusement, bon nombre de pays en développement ne bénéficiaient pas de ces flux de capitaux et se trouvaient donc marginalisés. Les institutions financières internationales pourraient aider à y remédier et dans le même temps agir au niveau des causes de la migration et de la migration irrégulière plus particulièrement.

28. Une délégation a dit souhaiter savoir si l'OIM avait une approche ou une politique susceptible de conduire la communauté internationale à mettre un terme aux tragédies sans cesse plus nombreuses qu'engendrait la migration irrégulière. Il fallait trouver le moyen de réduire substantiellement la migration irrégulière de telle façon que la migration devienne un choix et non

plus une nécessité. Si les rapatriements de fonds avaient un effet positif sur l'économie des pays d'origine, ils ne constituaient peut-être pas un facteur décisif dans la création des conditions requises pour juguler la migration irrégulière. Une autre délégation a indiqué que le Groupe des 77 plus la Chine, constituait un exemple de la manière dont la communauté internationale pourrait apporter son soutien aux pays en développement, non seulement sur la scène de la migration, mais aussi sur celles du commerce et du développement. Il serait utile de débattre du développement dans le contexte des pays en développement envoyant de la main-d'œuvre vers les pays développés. Le monde industrialisé ne devrait pas percevoir la migration comme un phénomène négatif, mais plutôt comme une partie constitutive du développement de ses propres capacités économiques et sociales.

29. Le Directeur général adjoint a ajouté que la lutte contre la migration irrégulière dépendait aussi des pays d'origine, qui avaient pour responsabilité de créer des conditions permettant à leurs jeunes nationaux de mener une existence digne. Les rapatriements de fonds constituaient aussi un type d'investissement en capitaux, et des efforts devraient être faits pour les investir dans la création d'emplois ou dans des secteurs productifs de l'économie.

30. Un Etat Membre a souligné l'importance de disposer d'informations précises et fiables sur les tendances migratoires actuelles lorsqu'il s'agissait d'élaborer une politique migratoire, tandis qu'un autre a suggéré que l'OIM constitue une base de données qui permette aux gouvernements de se fixer une politique en la matière et de servir la société dans son ensemble.

31. L'OIT avait élaboré sa base de données sur la migration internationale de main-d'œuvre et collaborait étroitement avec l'OIM à l'élaboration d'une base de connaissances devant permettre de réguler efficacement la migration de main-d'œuvre. Elle avait en outre entrepris de rédiger, en coopération avec l'OIM et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'édition méditerranéenne du Manuel sur les politiques efficaces en matière de migration de main-d'œuvre dans les pays d'origine et de destination.

32. Un Etat Membre a fait observer que, pour faire concorder les besoins en main-d'œuvre des pays de destination avec l'offre de main-d'œuvre des pays d'origine, il fallait une volonté politique et des informations utiles sur les marchés du travail. Il s'agissait de déterminer les facteurs pertinents devant permettre de jeter les bases de débats futurs sur les accords temporaires en matière de migration de main-d'œuvre. Le même Etat Membre s'est demandé comment l'OIM avait fait pour déterminer que jusqu'à 15 pour cent des migrants étaient en situation irrégulière. Il se pouvait que ce taux soit en fait plus élevé encore. Selon l'Administration, ce chiffre s'appuyait sur des données recueillies par l'OIT, mais il ne pouvait avoir un caractère définitif, compte tenu de la difficulté de quantifier ce phénomène et d'en rendre compte.

33. Comme un observateur l'a fait remarquer, il importait de se rappeler que la migration de main-d'œuvre concernait le travail. Autrement dit, tous les partenaires d'une relation de travail devaient contribuer à l'élaboration et à l'application d'une politique en matière de migration de main-d'œuvre, et en particulier les syndicats représentant les travailleurs nationaux et les travailleurs migrants, ainsi que les employeurs et les sociétés qui leur offraient des emplois. Les idées contenues dans le rapport Etat de la migration dans le monde devraient être mises en pratique pour faire en sorte que la migration apparaisse comme un phénomène avantageux aussi bien pour les pays d'origine que pour les pays de destination, de même que pour les migrants et

pour tous les nationaux. Le Directeur général a marqué son accord sur ce point, assurant que l'OIM faisait tout son possible pour sensibiliser toutes les parties concernées par la migration de main-d'œuvre.

34. Pour certains délégués, la gestion des migrations, et en particulier celle des travailleurs hautement qualifiés, constituait un élément clé. Le développement économique dans les pays industrialisés avait conduit à une mobilité accrue des habitants, provoquant une hausse de la demande de main-d'œuvre spécialisée. Le fait que les pays en développement ne pouvaient pas faire face à cette demande avait conduit à une vive concurrence entre pays développés pour attirer les travailleurs hautement qualifiés. Les discussions tournaient actuellement autour de la mise au point et de l'application de politiques d'admission sélectives basées sur une mise en concordance des compétences avec les besoins du marché du travail. Ces politiques, portant entre autres sur les systèmes à points et les cartes vertes, visait à attirer et retenir les migrants les plus qualifiés. Le point de vue des pays en développement, caractérisé par une inquiétude due à la perte de la main-d'œuvre la plus qualifiée, méritait d'être pris en considération.

35. Le représentant polonais a fait part de l'expérience de son pays concernant son adaptation aux besoins changeants du marché du travail. Le Gouvernement avait introduit des réformes majeures et modifié le droit polonais afin de faciliter l'accès à son marché du travail. Depuis l'adhésion de la Pologne à l'Union européenne en 2004, un grand nombre de nationaux polonais avaient quitté le pays, ce qui avait provoqué des pénuries de main-d'œuvre. Le système éducatif avait dû être adapté pour répondre aux besoins du marché polonais de l'emploi, en particulier dans les domaines de la construction, de l'agriculture et des services. Un comité interministériel avait été constitué pour évaluer les besoins et prendre les mesures appropriées devant permettre de promouvoir l'immigration légale. Les risques associés à la migration irrégulière pourraient être réduits par le lancement de campagnes efficaces d'information à l'échelle mondiale. La Pologne se tenait prête à y prendre part.

36. Le Directeur général s'est réjoui des efforts de la Pologne pour relever les défis du marché changeant de la main-d'œuvre et a encouragé d'autres Etats à mettre sur pied des comités interministériels chargés de débattre de la gestion des migrations. Il ne pouvait y avoir de solutions de substitution à un travail décent dans les pays d'origine, et il faudrait agir au niveau des causes des migrations résultant d'un état de besoin afin d'améliorer les conditions de vie dans les pays en développement. En effet, il était nécessaire de créer des emplois dans les pays d'origine et de mettre sur pied des mécanismes tels que le Partenariat international sur la migration et le développement récemment proposé, afin de renforcer la compréhension du fait migratoire et des besoins du marché de l'emploi. L'OIM avait de nombreux programmes de coopération avec des gouvernements, y compris des campagnes d'information visant à prévenir les tragédies humaines liées à la migration irrégulière. L'Organisation se réjouissait de travailler avec les Membres, et en particulier avec les gouvernements des pays d'origine, afin de remédier à cette situation.

37. L'Administration a rappelé que l'édition précédente du rapport Etat de la migration dans le monde (2005) traitait des coûts et des avantages de la migration, et que ce rapport était parvenu à la conclusion que, dans l'ensemble, les avantages supplantaient légèrement les coûts, et que cet écart était mesurable. En bref, une gestion efficace des migrations s'imposait pour en tirer tout le profit possible. Le rapport de 2008, qui mettait surtout l'accent sur la migration de main-d'œuvre, suggérait que la croissance favorisait la migration et s'intéressait à ce que devenait la mobilité

humaine dans un monde tourné vers la croissance économique. Il fallait donner à la question migratoire des réponses globales et faire en sorte que des partenariats se nouent entre toutes les parties prenantes, notamment entre les pays d'origine et de destination. La migration de main-d'œuvre, ou la motivation de trouver un emploi, était à l'origine d'une grande partie de la mobilité contemporaine.

38. La migration semblait être le seul domaine des affaires internationales capable de produire un débat aussi animé sur la base de données aussi pauvres. L'OIM avait donc mis au point des profils migratoires régionaux qui s'étaient avérés réellement difficiles à dessiner en raison de la fragmentation des données disponibles, et dans certains cas de leur caractère confus et contradictoire. Il serait utile que les Etats Membres fassent en sorte d'apporter des informations en retour. Le besoin de données devrait être satisfait par le biais de projets spécifiques: des réponses pratiques pourraient être fournies en recensant les besoins spécifiques en main-d'œuvre plutôt qu'en parlant de main-d'œuvre en termes abstraits d'offre et de demande. Peut-être le fait de viser des objectifs atteignables était-il la meilleure façon de gérer efficacement la migration de main-d'œuvre et d'aller ainsi résolument dans le sens de l'adoption d'un mécanisme international (voire de plusieurs) par le(s)quel(s) les services qu'offrent les travailleurs migrants trouveraient preneurs de façon plus sûre et plus efficace.

#### **b) Gestion des migrations dans une économie mondiale en évolution**

Exposés de haut niveau et débats sur la gestion des mouvements transfrontières croissants de personnes en tant qu'élément à part entière de la mondialisation

39. Les panélistes étaient:

- **Ali Abdullah Al-Ka'abi**, Ministre du travail des Emirats arabes unis;
- **Arturo Cabrera**, Sous-Secrétaire chargé de la politique migratoire internationale au Secrétariat national équatorien du migrant;
- **Maxime Tandonnet**, Conseiller pour l'immigration et l'intégration à la Présidence de la République française;
- **Moremi Soyinka-Onijala**, Assistante principale spéciale du Vice-Président, Migration, jeunesse et affaires humanitaires du Nigéria.

Le modérateur était **Ikram Sehgal**, Président du *Pathfinder Group*, et membre du Comité consultatif d'entreprises du Directeur général de l'OIM.

40. M. Al-Ka'abi a estimé que les problèmes relatifs aux mouvements de main-d'œuvre dans l'économie mondiale en évolution exigeaient d'urgence un dialogue et une coopération entre les nations concernées et a félicité les grands Etats d'Asie exportateurs de main-d'œuvre et les principaux pays de destination du Golfe, d'Europe et d'Asie pour leurs efforts visant à mettre sur pied le processus consultatif régional sur la gestion de l'emploi outremer et de la main-d'œuvre contractuelle pour les pays d'origine en Asie (processus de Colombo). Ce processus poursuivait trois buts fondamentaux: faciliter et gérer les mouvements de main-d'œuvre et en tirer les

meilleurs avantages possibles, améliorer le bien-être des travailleurs de l'outremer et les services de soutien mis à leur disposition, et promouvoir le renforcement institutionnel des capacités et la coopération entre Etats.

41. Les Emirats arabes unis, pays de destination pour des millions de travailleurs contractuels expatriés provenant de différentes régions du monde, avaient adopté des politiques et des programmes devant permettre de gérer la présence de ces travailleurs et avaient signé un certain nombre de mémorandum d'accords avec les principaux pays asiatiques d'origine afin de réguler leur emploi. Il restait cependant de nombreux défis à relever. Pour cette raison, et afin d'améliorer la coopération entre les pays d'origine et de destination, le Gouvernement des Emirats arabes unis avait décidé d'accueillir la quatrième consultation ministérielle sur l'emploi outremer et la main-d'œuvre contractuelle pour les pays d'origine en Asie, qui aurait lieu à Abou Dhabi les 21 et 22 janvier 2008. Ces consultations verraient la participation de 11 ministres de pays d'origine et de 11 ministres de pays de destination dans le Golfe et en Asie, avec des observateurs d'autres régions comme l'Europe. Les organisations internationales et régionales comme l'OIT, la Banque mondiale, le Conseil de coopération du Golfe et l'Organisation arabe du travail, avaient également été invitées à y participer, l'OIM jouant le rôle de point focal pour l'organisation de la manifestation avec le Gouvernement.

42. Quatre-vingt pour cent des travailleurs se trouvant aux Emirats arabes unis étaient des expatriés engagés en qualité de main d'œuvre temporaire. C'était grâce à eux que le pays s'était doté de routes et de bâtiments construits dans le respect de certaines normes. Malheureusement, toutefois, ces mêmes travailleurs butaient fréquemment sur des difficultés auprès des agences de recrutement qui les forçaient à s'acquitter de frais exagérés. Il fallait à présent que leurs pays d'origine collaborent avec les Emirats arabes unis afin de fixer des normes qui répondent aux préoccupations de toutes les parties concernées: les travailleurs contractuels de l'outremer, les pays d'origine et les pays de destination. Il fallait espérer que ces consultations ministérielles, qui déboucheraient sur la Déclaration d'Abou Dhabi fixant les conclusions et formulant des recommandations pour l'avenir du Processus de Colombo, contribueraient à éliminer les mauvaises pratiques mises en place par les agences de recrutement.

43. M. Cabrera a demandé que prenne fin l'hypocrisie imprégnant la gestion internationale des flux migratoires. A l'heure actuelle, les ordres du jour axés sur la quête supposée d'une situation avantageuse pour toutes les parties concernées dans le monde, étaient davantage imposés que négociés. En invoquant le développement ou la sécurité, ces agendas n'avaient en fin de compte pas d'autres résultats que celui de criminaliser la mobilité humaine et de violer les droits fondamentaux des peuples. Il était immoral et paradoxal de promouvoir la libre circulation des biens et des capitaux en vue de maximiser le profit, et dans le même temps de pénaliser la libre circulation des personnes désireuses d'améliorer leur niveau de vie. Néanmoins, la libre circulation des personnes n'était pas la priorité la plus urgente, car il fallait du temps pour canaliser les flux migratoires objectivement et dans de bonnes conditions. Il lui paraissait plus urgent de veiller à ce que la vie humaine et la dignité soient préservées.

44. L'expérience de l'Equateur en matière de gestion des migrations valait la peine d'être étudiée, car le nombre de personnes partant de ce pays ou y entrant était probablement le plus élevé au monde par rapport à la population. La migration revêtait un haut niveau de priorité, avec un ministère s'y consacrant entièrement. La politique migratoire de l'Equateur mettait surtout l'accent

sur le développement humain; le développement économique était un élément de cette politique, et non une fin en soi. Un exemple des bonnes pratiques de l'Equateur ayant suscité des louanges de la part du Comité sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille était la désignation de migrants équatoriens hautement qualifiés au sein des consulats équatoriens les plus sollicités au monde. Les consuls avaient introduit plusieurs initiatives visant à faciliter les liens entre les migrants et leur pays d'origine, et à les aider et les protéger à l'étranger. Les Equatoriens vivant à l'étranger conservaient tous leurs droits politiques, y compris le droit de vote et celui d'être nommé à une fonction publique. La nouvelle constitution de l'Equateur comprendrait d'importants chapitres sur les droits des Equatoriens vivant à l'étranger et des étrangers vivant en Equateur.

45. L'Equateur demandait les mêmes droits pour ses nationaux qui partaient à l'étranger que ceux qu'elle accordait aux étrangers vivant sur son territoire. L'Equateur avait également des politiques sur les droits des migrants à envoyer de l'argent à leur foyer et sur le rapatriement des personnes et des dépouilles mortelles. Il avait entrepris de réaliser des projets dans des domaines connexes tels que l'aide aux personnes ayant souffert d'une expérience négative de la migration, en favorisant la compréhension interculturelle et en veillant à prévenir le racisme, l'exploitation par le travail et la traite des personnes. Le Gouvernement avait pour objectif de renforcer ses relations avec les pays qui accueillaient sur leur territoire des migrants équatoriens, afin de faciliter l'intégration sociale de ses citoyens. Par exemple, il avait conclu un accord avec le Gouvernement espagnol sur les flux migratoires entre les deux pays. En décembre, son gouvernement lancerait un nouveau plan de développement humain du migrant, dont l'un des éléments essentiels était consacré au droit au retour.

46. Les droits de l'homme étaient un principe central de la gestion des migrations pour la plupart des gouvernements et ne devaient plus être considérés comme une question secondaire. Les forums futurs consacrés à la migration devraient mettre l'accent sur les droits de l'homme. Une telle approche contribuerait à éliminer la notion d'"êtres humains illégaux" et à mettre un terme à la criminalisation de la pauvreté et du regroupement familial. Il n'était pas possible de contrôler la migration par la force, même si ce phénomène était considéré comme un point de sécurité dans les politiques de la plupart des pays développés. Il exigeait d'être géré dans l'intérêt mutuel des parties concernées. La communauté internationale devrait gérer la migration en mettant surtout l'accent sur le respect des droits de l'homme, les mouvements libres et ordonnés de personnes, le droit à gagner dignement sa vie, le droit à quitter son pays d'origine ou à y rester, et celui d'y revenir.

47. M. Tandonnet a souligné les sept points clés de la politique d'immigration du Gouvernement français. Premièrement, comme l'Union européenne en général, la France était ouverte à l'immigration: elle avait besoin de migrants pour des raisons économiques et démographiques. Deuxièmement, elle était particulièrement en faveur de la migration de main-d'œuvre et souhaitait voir augmenter la part des travailleurs migrants dans la population immigrée totale, de telle sorte qu'elle passe de 7 pour cent actuellement à 50 pour cent. Les travailleurs migrants venaient en Europe avec le bénéfice d'un salaire et étaient donc plus facilement en mesure de trouver un logement et de scolariser leurs enfants. La Commission européenne poursuivait le même objectif et avait l'intention d'introduire un système de carte bleue destiné à faciliter l'entrée des travailleurs migrants dans l'Union.

48. Troisièmement, cela étant, la France reconnaissait entièrement l'immigration comme étant une question de droit, c'est-à-dire qu'elle reconnaissait le droit d'asile consacré par la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, et le droit à l'immigration des membres de la famille consacré par l'Article 8 de la Convention européenne sur les droits de l'homme. Néanmoins, elle souhaitait empêcher les personnes n'ayant jamais été persécutées d'avoir recours aux procédures d'asile pour rester sur le territoire de l'Union, et entendait veiller à ce que les migrants qui accueillaient des membres de leur famille soient en mesure de les loger et de les soutenir financièrement. La même approche était en train d'être adoptée partout dans l'Union européenne.

49. Quatrièmement, la France et ses partenaires de l'Union européenne veulent lutter contre l'immigration clandestine de manière très vigoureuse. Celle-ci a pour effet de bloquer les efforts de maîtrise de l'immigration, favorise l'économie souterraine et, plus grave encore, favorise la résurgence d'un véritable trafic d'esclaves entre l'Afrique et l'Europe.

50. Le cinquième point clé concernait le renforcement massif, en France et dans les autres Etats membres de l'Union européenne, d'une politique d'intégration des populations étrangères, visant à éviter leur "ghettoïsation". L'un des outils essentiels de l'intégration, récemment mis en place, était le "contrat d'accueil et d'intégration", par lequel le migrant arrivant dans un pays de l'Union s'engageait à respecter les valeurs et les lois du pays qui l'accueillait, le Gouvernement du pays concerné s'engageant de son côté à lui donner les moyens de bien s'intégrer, notamment en le formant à l'acquisition d'une langue européenne.

51. Sixièmement, la solution réelle aux problèmes posés par l'immigration résidait dans le développement des pays d'origine, et la politique française en matière d'immigration favorisait en conséquence le co-développement, notamment par des systèmes d'incitation fiscale encourageant les immigrés à investir leurs économies dans le pays d'origine, et par des mesures visant à lutter contre le pillage des cerveaux grâce à la migration circulaire, celle-ci permettant aux migrants de se rendre en Europe pendant quelques années pour acquérir des compétences professionnelles avant de rentrer dans leur pays.

52. Enfin, la France souhaitait voir un renforcement de la solidarité européenne en matière d'immigration. Lorsqu'elle prendrait la présidence de l'Union en 2008, elle avait l'intention de proposer un pacte européen pour l'immigration, qui jetterait les bases d'une politique européenne commune en la matière. Ce pacte engagerait les Etats Membres de l'Union, entre autres à lutter contre le pillage des cerveaux, à favoriser le codéveloppement des pays d'origine et à lutter contre l'immigration clandestine.

53. Mme Soyinka-Onijala a estimé qu'il n'était pas possible d'ignorer la mobilité humaine, car celle-ci augmentait en corrélation directe avec la croissance de l'économie mondiale. Le Gouvernement nigérian avait appliqué plusieurs mesures visant à améliorer la gestion des migrations. En particulier, la Commission nationale des réfugiés faisait actuellement l'objet d'une restructuration au sein d'une agence nationale pour la migration, la réinstallation et l'asile, laquelle coordonnerait tous les organismes gouvernementaux, ainsi que les ONG nationales et internationales.

54. Selon elle, la mondialisation devait être étendue aux mouvements des personnes tout autant qu'à celui des capitaux, des biens et des services, il existait une contradiction intrinsèque entre le



concept de mondialisation appliqué aux mouvements des services entre le nord et le sud, et le fait de qualifier de migration les mouvements de personnes entre ces deux parties du monde. Le Nigéria avait libéralisé sa politique migratoire de manière à faciliter l'entrée et la résidence permanente de nombreux travailleurs étrangers actifs dans les secteurs de la banque, de la finance, de l'industrie manufacturière et des télécommunications. Pourquoi les citoyens nigériens ne bénéficieraient-ils pas du même traitement lorsqu'ils sollicitaient un emploi à l'étranger? Par ailleurs, elle a dénoncé le manque de volonté politique des pays du nord à éduquer leurs citoyens quant aux avantages que les migrants pouvaient apporter à leur pays. A ce propos, il serait bon qu'une législation interdisant les manifestations de xénophobie et de discrimination soit appliquée. En outre, les Etats devraient offrir des opportunités aux personnes qualifiées de toutes nationalités afin qu'ils puissent avoir accès à des emplois sur la base de l'offre et de la demande. Les possibilités d'éducation et de regroupement familial devraient être véritablement libéralisées.

55. Pour faciliter une meilleure gestion des migrations à l'échelle mondiale, tous les Etats devraient recueillir des données, des statistiques d'analyse et des prévisions sur les tendances migratoires. Les conclusions devraient être mises à la disposition de tous les gouvernements, ce qui leur permettrait de former leurs populations actives afin qu'elles acquièrent les compétences requises hors des frontières. Des échanges de main-d'œuvre devraient également être inscrits dans le processus de mondialisation, sachant que l'ouverture de filières légales de migration a pour effet de réduire l'immigration irrégulière. Les nouveaux pays de destination devraient accroître leurs investissements dans les secteurs critiques de développement de l'économie, tels que l'énergie, l'industrie manufacturière et l'agriculture, de façon à offrir aux citoyens de ces pays des emplois rémunérateurs. L'OIM et d'autres parties prenantes devraient continuer à renforcer les capacités humaines et techniques de gestion des migrations, et tous les organismes compétents devraient tendre leurs efforts dans le sens de la protection des droits humains des migrants. Ceux-ci ne méritaient d'être ni traités en criminels ni déshumanisés, comme on le voyait trop souvent; en effet, des personnes rapatriés de force étaient mortes à leur arrivée. Tous les Etats devraient libéraliser leurs politiques financières de façon à permettre aux migrants d'envoyer des fonds efficacement, rapidement et pour un coût abordable dans leur pays. Les obstacles existants devraient être levés pour permettre que les migrants cessent de recourir à des filières illégales pour faire sortir ces fonds, de telles pratiques entraînant d'ailleurs un risque de perte ou de vol. De plus, les migrants qui étaient renvoyés dans leur pays d'origine devraient être autorisés à réunir leurs effets personnels et à prendre toutes dispositions utiles avant leur départ.

56. M. Konstantin Romodanovskiy, Directeur des Services fédéraux de migration de la Fédération de Russie, a fait une intervention depuis la salle en tant qu'orateur invité du Directeur général, pour déclarer que les mouvements migratoires transfrontières à grande échelle étaient devenus inévitables à l'ère de mondialisation économique croissante que nous connaissons aujourd'hui. La migration internationale de main-d'œuvre aidait à stimuler la croissance dans la plupart des économies développées, et les migrants apportaient des contributions économiques, politiques, sociales et culturelles appréciables aux sociétés de leur pays d'origine. La tâche de la communauté internationale était de renforcer les effets positifs de la migration dans toute la mesure du possible, tout en atténuant les effets négatifs et en veillant à assurer le respect des droits légitimes et des intérêts des migrants.

57. Un contrôle efficace des flux migratoires recueillerait des politiques migratoires nationales, régionales et internationales qui soient à la fois constructives, équilibrées et rationalisées, et

tiennent compte des intérêts de toutes les parties concernées par le processus migratoire. Les problèmes existants pourraient être résolus en permettant aux migrants de travailler légalement dans leur pays d'accueil et en rendant les flux migratoires plus transparents.

58. La Fédération de Russie avait récemment amendé sa législation dans le domaine migratoire, simplifiant les règles d'obtention de permis de travail et d'enregistrement des migrants et mettant les employeurs dans l'obligation de mieux rendre compte. L'expérience avait montré que c'était là le meilleur moyen d'infléchir l'afflux de migrants irréguliers, de faire baisser la criminalité et de rehausser le niveau de protection juridique et sociale des migrants.

59. Il importait également de trouver un juste équilibre entre les intérêts des pays d'origine et les migrants, et entre les besoins des économies nationales et les marchés de l'emploi des pays de destination. Les lacunes en termes de gestion de migration de main-d'œuvre occasionnaient fréquemment des tensions accrues dans les pays de destination; c'est pourquoi il était crucial d'intégrer les migrants et de favoriser les relations basées sur la compréhension mutuelle.

60. Des mesures coordonnées devaient être prises pour lutter contre la migration illégale, notamment celles liées au terrorisme mondial, à la criminalité organisée, au trafic de stupéfiants et à la traite des êtres humains. Les accords de réadmission constituaient un moyen efficace de lutter contre la migration irrégulière.

61. Comme la plupart des pays développés, la Fédération de Russie avait des préoccupations d'ordre démographique. Pour y répondre, elle avait mis au point une politique démographique couvrant la période allant jusqu'à 2025, laquelle comprenait un volet de migration mettant surtout l'accent sur l'encouragement des retours volontaires de citoyens russes vivant à l'étranger et de migrants, moyennant une politique spéciale d'accueil à l'adresse des experts étrangers qualifiés, une actualisation de la législation migratoire du pays et un appel aux migrants des régions de la Fédération de Russie.

62. Pour résoudre les problèmes de migration, il fallait une coopération étroite entre toutes les parties aux niveaux bilatéral, régional et international. La Fédération de Russie se réjouissait par conséquent du niveau de coopération qu'elle entretenait avec l'OIM, comme en attestait le mémorandum d'accord signé le 31 octobre 2007.

63. M. Sehgal a entamé la partie interactive du Dialogue en soulignant le rôle central que les entreprises jouaient sur la scène migratoire. Les migrants se déplaçaient en réponse à des offres d'emploi dans le monde de l'industrie et, une fois à l'étranger, occupaient les emplois offerts par des entreprises. Les gouvernements des pays d'origine et de destination devraient par conséquent prendre des mesures pour vérifier la qualité des sociétés qui envoient à l'étranger de la main-d'œuvre et des migrants isolés.

64. A sa réunion du 26 novembre 2007, le Comité consultatif d'entreprises, créé plusieurs années auparavant pour permettre aux représentants du monde de l'entreprise d'échanger leurs vues avec l'OIM sur des questions touchant la migration, avaient examiné la possibilité de constituer des comités nationaux qui se livreraient à différentes activités: des juristes pourraient se charger d'informer les migrants entrant et sortant concernant leurs droits; des services d'homologation pourraient être mis sur pied pour vérifier les compétences des migrants et les documents en leur

possession, et contrôler la qualité des agences de recrutement envoyant des migrants à l'étranger; des unités de secours en cas de catastrophe pourraient aider à atténuer les effets de ces catastrophes; des écoles offrant une égalité de chance pourraient être créées à l'intention des enfants des migrants envoyant de l'argent dans leurs foyers aux fins d'éducation de leurs enfants; les migrants désireux de créer leur propre entreprise pourraient bénéficier de conseils en la matière; et des formules de rabais pourraient être offertes aux migrants désireux de rapatrier des fonds dans leur pays d'origine. La traite des êtres humains était un autre motif d'inquiétude. Les comités nationaux pourraient mettre sur pied des unités chargées de venir en aide aux victimes de la traite et de faire en sorte que les médias apportent leur attention aux personnes faisant l'objet de cette pratique détestable. Chaque gouvernement devrait envisager la possibilité de créer un comité consultatif d'entreprises à l'échelle nationale, dont les membres seraient les représentants du monde de l'entreprise désireux d'y apporter leur pierre.

65. Un représentant a relevé la contradiction existant entre le discours officiel et les actions des entreprises, qui, d'une part, encouragent l'immigration irrégulière par le recrutement de clandestins, et d'autre part investissent dans les pays étrangers en utilisant une main-d'œuvre à bon marché. Selon lui, les entreprises occidentales faisaient à l'étranger ce que les autorités d'Etat disaient vouloir combattre dans leur pays. Il s'est demandé si la contribution positive des migrants irréguliers, désignés comme criminels dans certains de ces mêmes pays qui profitaient de leurs services, avait déjà été évaluée. Avait-on déjà réfléchi aux méthodes angoissantes, voire inhumaines, utilisées pour rapatrier des migrants irréguliers dans leur pays d'origine? Un autre motif d'inquiétude, selon lui, était le fait que certains utilisaient les migrants irréguliers comme boucs émissaires, pour détourner l'attention des difficultés internes. Ce faisant, ils nuisaient à l'ensemble des étrangers et compromettaient les efforts d'intégration des migrants en situation régulière.

66. M. Cabrera a estimé qu'il ne s'agissait plus d'aborder la question de la gestion des migrations du point de vue des entreprises. Plusieurs Etats Membres étaient d'accord pour dire que, si les gouvernements ne pouvaient pas ignorer le rôle que jouaient les entreprises dans le domaine de la migration, ce phénomène concernait avant tout des êtres humains; les systèmes économiques devaient être mis au service des populations, et non l'inverse. Contestant vigoureusement l'usage du mot "illégaux" pour décrire des êtres humains, ces mêmes Etats Membres estimaient que les membres de la communauté internationale devaient œuvrer ensemble pour permettre que les habitants de la planète puissent se déplacer en quête d'une vie meilleure, et non faire d'eux des criminels.

67. M. Cabrera a également souligné la nécessité de distinguer entre asile et migration, expliquant qu'il y avait des différences bien nettes entre les droits humains des migrants et ceux des demandeurs d'asile. Si l'on constatait fréquemment une confusion entre ces deux notions, encore aggravée par le fait qu'il existait réellement des flux migratoires au sein desquels les deux s'entremêlaient, il appartenait à tous les pays, au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et à tous les autres acteurs pertinents d'être à même de faire la distinction entre les migrants et les demandeurs d'asile. Un observateur a cependant fait observer qu'il était parfois difficile de distinguer entre migrant, réfugié et demandeur d'asile.

68. M. Tandonnet a fait remarquer que les pays qui admettaient un grand nombre de migrants réguliers et de demandeurs d'asile étaient dans l'impossibilité matérielle d'admettre de nombreux

migrants irréguliers. Ainsi, il manquait à la France un million de logements subventionnés pour les personnes se trouvant légalement sur son territoire. Ceux qui arrivaient clandestinement avaient tendance à finir dans des ghettos et à vivre dans des conditions horribles. C'est pourquoi les gouvernements responsables se devaient de fixer des limites quant au nombre de migrants légaux qu'ils pouvaient accepter.

69. Mme Soyinka-Onijala s'est dite en accord avec ces propos, mais a instamment prié les pays de destination de réexaminer leurs politiques concernant la qualité des migrants admis et les conditions dans lesquelles ils l'étaient. Ainsi, la France avait décidé d'accepter 200 000 migrants d'ici à 2016 et 300 000 d'ici à 2025. Avait-elle déterminé dans quels secteurs des emplois seraient offerts et avait-elle mis cette information à la disposition des candidats migrants, soit par des agences gouvernementales, soit par des sociétés privées?

70. Pour M. Tandonnet, la réponse passait par une organisation à mettre en place entre les pays d'origine et les pays de destination. L'Espagne et l'Equateur en offraient un bon exemple. La France s'essayait à la même approche avec un certain nombre de pays d'origine: elle venait de signer des accords de migration gérée conjointe avec le Sénégal, le Gabon et le Bénin. D'autres accords étaient en cours de négociation. Ces accords précisaient les secteurs dans lesquels des emplois seraient offerts et à quelles conditions les travailleurs migrants seraient admis en France (logement, travail, école). La migration de main-d'œuvre ne devait pas nécessairement signifier départ définitif, ce qui constituerait une perte grave pour le pays d'origine et exacerberait le sous-développement (à cet égard, l'exemple du secteur médical était suffisamment parlant). Il fallait que les pays d'origine et de destination mettent au point des formes migratoires de substitution, dans lesquelles les migrants quitteraient leur pays pour quelques années avant de retourner chez eux dans la dignité afin de faire fructifier les fonds et l'expérience acquis à l'étranger. Une organisation comme l'OIM avait un rôle essentiel à jouer à ce propos, notamment pour montrer la voie de pratiques efficaces permettant à tous les pays de travailler sur des bases solides.

71. Des appels ont été lancés à la communauté internationale pour qu'elle unisse ses efforts afin de permettre aux migrants de rester dans leur pays en améliorant les conditions régnant dans ces derniers. Un Etat Membre a demandé ce qui pouvait être fait pour réduire ou prévenir la migration irrégulière. Un autre a demandé si les pays de destination actuels envisageaient de mettre en œuvre des stratégies pouvant préparer leurs citoyens à vivre dans un environnement multiculturel.

72. M. Cabrera a fait observer que les craintes de voir les migrants inonder le marché de l'emploi étaient parfois exagérées. Les lois de l'offre et de la demande tendaient à réguler efficacement les flux migratoires. Lorsque les nationaux d'un pays étaient prêts à prendre tous les emplois disponibles, les migrants tentaient leur chance ailleurs. En effet, un Etat Membre a décrit comment, selon son expérience, une politique d'immigration libérale n'avait pas entraîné une hausse du chômage, même en temps de crise économique.

73. M. Tandonnet s'est dit en désaccord: il n'était pas nécessairement vrai que le marché du travail soit régi par une "main invisible". Dans les pays de l'Union européenne, par exemple, le taux de chômage des étrangers était en moyenne de plus de 20 pour cent, contre une moyenne générale de 8 pour cent. L'explication tenait au fait que bon nombre d'étrangers étaient incités à

immigrer par des informations trompeuses que leur fournissaient en particulier les réseaux de traite.

74. Un représentant s'est demandé si des politiques suffisamment strictes avaient été mises en place contre les trafiquants d'êtres humains ou si les Etats avaient tendance à fermer les yeux sur leurs activités. M. Tandonnet a répondu qu'il n'y avait pas suffisamment de coopération policière et judiciaire à l'échelle internationale. En outre, la migration irrégulière engendrait une forme d'esclavage moderne et c'était ce problème-là qu'il fallait traiter en priorité.

75. M. Sehgal s'est dit d'accord sur le fait que les migrants irréguliers rendaient de nombreux services, mais la migration irrégulière n'en restait pas moins une invitation ouverte à l'anarchie, qu'aucun pays ne pouvait accepter. Il s'est fait l'écho d'une autre inquiétude, à savoir que les travailleurs migrants, et particulièrement les moins qualifiés d'entre eux, ne recevaient pas les salaires auxquels ils pouvaient prétendre. M. Al-Ka'abi a reconnu l'existence de ce problème, ajoutant qu'en janvier 2008, les salaires de tous les travailleurs migrants aux Emirats arabes unis devraient être versés en temps voulu par l'entremise du système bancaire, lequel serait relié électroniquement au Ministère du travail. Les travailleurs dont les salaires ne seraient pas payés en temps voulu seraient autorisés à demander leur transfert auprès d'un autre employeur, sans aucun frais, et l'employeur défaillant ferait l'objet d'une sanction. Les Emirats arabes unis avaient en outre mis sur pied un système de tribunal du travail auquel les travailleurs de l'outremer avaient directement accès.

76. Un Etat Membre a demandé quels étaient les principaux objectifs de la nouvelle agence des migrations du Nigéria. Quelles étaient les vues de Mme Soyinka-Onijala concernant les accords de réadmission signés entre des pays développés et des pays en développement?

77. Mme Soyinka-Onijala a déclaré que l'agence nigériane des migrations diffuserait des informations sur les opportunités d'emploi à l'étranger à l'adresse des candidats migrants. Elle passerait en revue les candidats potentiels, tenterait d'accorder l'offre avec la demande existante sur la base des qualifications, conseillerait les migrants avant leur départ et surveillerait leur progression depuis leur arrivée à l'étranger. Cette agence fournirait également, à la demande, une aide à la réinstallation pour les personnes rentrant au pays et pour les déplacés internes. Les réfugiés constituaient le troisième pilier de l'action de cette agence.

78. Son gouvernement n'avait aucune objection à conclure des accords de réadmission, pour autant que tous les pays honorent leurs obligations au terme desdits accords. A cet effet, les pays qui renvoyaient chez eux des citoyens nigériens devaient veiller à ce que ces personnes soient correctement identifiées et se voient offrir la possibilité de prendre leurs dispositions et de réunir leurs économies et leurs biens personnels avant de repartir pour le Nigéria.

79. Le représentant de l'Espagne, évoquant l'accord conclu entre l'Espagne et l'Equateur, a demandé quelles relations il y avait entre les accords passés par l'Equateur avec d'autres pays et son nouveau plan concernant le droit au retour. Le droit des personnes à se mouvoir librement deviendrait réalité à l'avenir, mais il exigerait un examen attentif de la part des gouvernements et des organisations internationales, car pour l'instant il se limitait aux seuls marchés nationaux du travail. Les pays d'Amérique latine, plus l'Espagne et le Portugal, avaient franchi un pas décisif dans la réalisation de ce droit en signant un accord multilatéral portant sur la sécurité sociale lors

du 17<sup>ème</sup> Sommet ibéro-américain à Santiago du Chili. Il serait utile de connaître les vues de M. Cabrera sur cet accord.

80. M. Cabrera a réaffirmé la position de son gouvernement selon laquelle tous les citoyens avaient le droit absolu de quitter l'Equateur et d'y retourner lorsqu'ils le souhaitaient. Le nouveau plan migratoire mettait surtout l'accent sur l'amélioration des conditions régnant en Equateur, de telle sorte que ses citoyens puissent y rester, et sur la création de conditions facilitant les retours volontaires et durables. Il serait lancé le 18 décembre 2007 et donnerait à tous les citoyens ayant quitté le pays une chance égale d'y retourner dans la dignité et avec l'espoir d'y rester durablement; il faciliterait en outre leur réintégration sociale. Ce plan permettait aux personnes de ramener avec elles tout l'équipement ménager et les autres achats effectués pendant leur séjour à l'étranger, et s'efforçait de lier l'expérience professionnelle acquise avec les opportunités d'emploi en Equateur. La priorité allait toutefois au regroupement familial, particulièrement pour ceux n'ayant pas pu trouver un emploi légal à l'étranger. L'accord sur les flux migratoires entre l'Equateur et l'Espagne avait facilité la gestion des migrations entre les deux pays pendant une période de temps considérable. D'autres pays désireux de conclure de tels accords avec le Gouvernement équatorien seraient les bienvenus.

81. Un Etat Membre a fait part de sa satisfaction devant le haut niveau de coopération régnant entre les pays de destination et d'origine au sein du Processus de Colombo pour ce qui concernait la protection des intérêts des travailleurs migrants. En décidant d'accueillir les consultations ministérielles, les Emirats arabes unis avaient apporté la preuve qu'ils entendaient renforcer leurs propres mécanismes de migration et remédier aux problèmes sur lesquels butaient actuellement à la fois les pays exportateurs et les pays importateurs de main-d'œuvre. Pour sa part, l'OIM méritait elle aussi d'être félicitée pour son coparrainage des consultations et pour d'autres initiatives prises à l'appui des programmes de migration de main-d'œuvre et de développement.

82. En réponse à une requête du représentant de Maurice, M. Al-Ka'abi a déclaré que les Emirats arabes unis et l'OIM seraient heureux de recevoir Maurice en qualité d'observateur lors des consultations ministérielles.

83. L'Administration, résumant les débats, a relevé les références répétées au droit et à la dignité des migrants. Le fait qu'un pays de destination – en l'occurrence les Emirats arabes unis – organise les quatrièmes consultations ministérielles, était un fait sans précédent, non seulement au sein du processus de Colombo, mais aussi pour les droits humains des migrants en général. Comme l'avait dit M. Tandonnet, en l'absence de mécanismes légaux susceptibles de combler l'écart entre l'offre et la demande de main-d'œuvre, la migration irrégulière qui en résultait pouvait conduire à une réelle exploitation des migrants. Il fallait donc se doter de moyens plus satisfaisants pour préparer, gérer et faire concorder l'offre des migrants économiques avec la demande de leurs services, afin de réaliser le potentiel humain de développement décrit par M. Cabrera. La transparence s'imposait en la matière, de même que l'exactitude des informations recueillies, afin que les migrants puissent se tourner vers des filières autorisées. Des sessions telles que celles organisées à l'occasion du Dialogue international sur la migration et la fourniture de témoignages et d'analyses, par exemple sous la forme du rapport Etat de la migration dans le monde, aidaient les gouvernements à se doter des outils nécessaires pour gérer les migrations de main-d'œuvre sous toutes leurs formes: celle des travailleurs très qualifiés comme peu qualifiés, celle des étudiants et des membres de la famille des immigrants. Un rôle important était également dévolu au secteur

privé (employeurs), aux syndicats, aux associations de migrants, aux groupes de la diaspora, etc. Toutes ces parties avaient à gagner d'agir dans une situation qui soit mieux comprise, mieux planifiée et mieux gérée.

**c) Points marquants sur la scène migratoire**

Exposés de haut niveau et débat sur certains faits migratoires récents ou à venir

84. Les panélistes étaient:

- **Vladimir Naumov**, Ministre de l'intérieur du Bélarus, s'exprimant à propos de **l'ouverture d'un centre international de formation sur la migration et la lutte contre la traite des êtres humains à Minsk**;
- **Mohammed Ameer**, Ministre délégué auprès du Premier ministre du Maroc, chargé de la Communauté marocaine résidant à l'étranger, s'exprimant à propos du **lancement prochain, à Rabat, de l'édition pour la Méditerranée du "Manuel sur les politiques efficaces en matière de migration de main-d'œuvre dans les pays d'origine et de destination"**;
- **José Magalhães**, Secrétaire d'Etat adjoint de l'Intérieur (Portugal) s'exprimant à propos de la **migration en tant que question prioritaire de la présidence portugaise de l'Union européenne**;
- **Erlinda F. Basilio**, Représentante permanente des Philippines auprès du Bureau des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, s'exprimant à propos des **préparatifs du prochain Forum mondial sur la Migration et le Développement, qui se tiendra à Manille**.

85. M. Naumov a fait savoir que le Bélarus avait subi une récession économique et était témoin d'une émigration considérable à la suite de l'effondrement de l'Union soviétique. Le haut niveau de la demande de main-d'œuvre étrangère en Europe occidentale, notamment dans l'industrie du sexe, avait considérablement gonflé les flux migratoires dans ce pays, ainsi que la migration irrégulière de transit et la traite internationale, notamment sous l'action des réseaux criminels organisés.

86. Le Gouvernement du Bélarus, d'abord non préparé, s'était montré à la hauteur du défi qui lui était posé et avait pris des mesures pour lutter contre ces phénomènes et assurer la sécurité publique. Une législation avait été introduite en accord avec les normes internationales, tandis qu'un certain nombre de programmes nationaux ciblés avaient été créés, et que le pays avait adhéré à divers instruments juridiques internationaux d'importance fondamentale. Des unités opérationnelles spéciales constituées au sein du Ministère de l'intérieur avaient utilisé des techniques innovantes pour révéler les activités des trafiquants et, après avoir enquêté sur leurs activités, amener les coupables devant la justice. A ce jour, les forces de l'ordre avaient intenté plus d'un millier d'actions pour agissements criminels; elles avaient brisé 53 groupes criminels et 11 organisations criminelles internationales.

87. La Conférence sur la coopération entre les pays d'origine et de destination dans la lutte contre la traite des êtres humains, qui s'était tenue sous l'égide de l'OIM à Minsk en octobre 2006, avait révélé le besoin d'un centre international de formation pour lutter contre la traite des êtres humains. Le Bélarus avait offert d'accueillir un tel centre et avait choisi l'OIM pour partenaire. Ce centre s'était ouvert au sein de l'Académie du Ministère de l'intérieur en juillet 2007, en présence du Directeur général de l'OIM et du Président du Bélarus.

88. Le centre jouissait d'un équipement moderne en termes de matériel informatique, d'apprentissage des langues et de formation; il disposait d'une salle de conférence bien équipée et disposait de logements, de lieux de restauration et de loisirs. Les instructeurs de l'Académie et les membres des forces de l'ordre du Bélarus étaient chargés de la formation, de la conception du programme et de l'activité de recherche. D'autres apports seraient fournis par les experts internationaux de la sphère migratoire, des organisations internationales et des ONG.

89. Le centre assurerait des cours "sur mesure" pour différents types professionnels de tous les pays et régions. Trois cours sont actuellement disponibles concernant les questions de traite et de migration, et d'autres thèmes sont en cours d'élaboration pour répondre à la demande. Un cours de 12 jours sur la traite des êtres humains avait été organisé pour la première fois en juillet 2007 à l'intention de deux groupes de pays appartenant à la Communauté des Etats indépendants (CEI), et deux autres groupes internationaux recevaient actuellement une formation. Quatre cours supplémentaires seraient assurés en 2008 à l'intention du personnel des forces de l'ordre de la CEI et des Etats du Golfe.

90. Le Bélarus espérait que la communauté internationale soutiendrait cette nouvelle initiative. Il fallait une approche commune pour réaliser des objectifs communs. Le Bélarus offrait de renforcer sa contribution à la sécurité internationale et de s'engager dans un dialogue international constructif, en accordant toute l'attention voulue aux droits, aux libertés et aux intérêts naturels des migrants.

91. En réponse à une interrogation formulée par un représentant, il a ajouté que cette formation durait entre trois et douze jours. Le coût maximum pour le stage de formation de 12 jours était d'environ 700 dollars. A ce jour, ces frais étaient couverts par un parrainage mis au point avec l'aide de la mission de l'OIM à Minsk.

92. Le Directeur général a fait observer que l'OIM mettrait tout en œuvre pour aider les pays ayant besoin d'aide à trouver des fonds en vue d'une formation. Le centre de formation de Minsk, qui était un grand centre bien équipé, avait un rôle important à jouer au sein de la CEI, de même que dans de nombreux autres pays qui se déclaraient aujourd'hui vivement intéressés par la formation de leurs fonctionnaires en vue d'une meilleure gestion des migrations. Il était significatif que les Etats du Golfe envoient des membres de leurs administrations pour y être formés. Le Bélarus et de nombreux autres pays de la CEI étaient spécialement affectés par le problème de la traite des êtres humains, et particulièrement des femmes, et collaboraient aux fins de changer l'attitude du public et les méthodes des forces de l'ordre. Le centre de formation mettait par conséquent l'accent sur ces questions, en plus de considérations plus générales concernant la gestion des migrations.



93. On voyait l'idée de créer des centres de formation gagner du terrain dans d'autres régions du monde également. Il a fait savoir qu'il avait récemment signé un mémorandum d'accord avec le Gouvernement de la République de Corée en vue de la création d'un centre de recherche et de formation sur la migration à proximité de Séoul, auquel pourraient s'adresser les pays de l'Asie de l'Est. Les discussions entamées avec les pays africains concernant un centre de renforcement de capacités en Afrique porteraient vraisemblablement leurs fruits en 2008.

94. M. Ameer a déclaré que la mondialisation requérait une nouvelle analyse objective de ce phénomène immémorial que constituait la migration, afin que des politiques migratoires nationales, régionales et internationales puissent être formulées, englobant les principes démocratiques, les aspirations légitimes des migrants, et les intérêts des pays d'origine, de transit et de destination.

95. Les migrants étaient toujours en butte à la marginalisation et à l'exclusion, officiellement comme au regard du grand public, à la suite des terribles événements qui avaient marqué le début de ce nouveau millénaire. Les stratégies élaborées pour lutter contre le terrorisme et la criminalité transnationale avaient eu des conséquences sur les questions migratoires. Cependant, les politiques s'appuyant exclusivement sur les préoccupations sécuritaires s'étaient révélées contreproductives, et l'on avait vu croître la migration irrégulière et les réseaux criminels exploitant les migrants. Le monde avait besoin d'une nouvelle politique migratoire holistique, basée à la fois sur les facteurs économiques et sociaux et qui prenne en considération les préoccupations de toutes les parties sur le spectre migratoire.

96. Le Maroc était particulièrement au fait de ces questions en raison de sa position à la croisée des chemins entre l'Europe et l'Afrique, et il avait déjà entrepris de lancer un dialogue sur la gestion des flux migratoires et le besoin pour les Etats, de part et d'autre de la Méditerranée, de réfléchir ensemble à la situation. La Conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement, qui avait eu lieu les 10 et 11 juillet 2006 à Rabat, avait mobilisé des moyens visant à mettre en œuvre une série de programmes de coopération destinés à gérer la migration économique légale, à faciliter la circulation de la main-d'œuvre, à promouvoir le développement et le co-développement, et à encourager les partenariats et la formation dans les domaines scientifique et technique. La Déclaration de Rabat qui en avait résulté avait été un document officiel examiné lors du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement qui avait eu lieu en marge de la 61<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York.

97. Le Maroc se proposait d'organiser un séminaire à Rabat les 12 et 13 décembre 2007, afin de lancer l'édition méditerranéenne du Manuel OSCE/OIM/OIT sur les politiques migratoires efficaces dans les pays d'origine et de destination. Ce séminaire encouragerait le dialogue et la coopération entre les membres de l'OSCE et les pays des rives septentrionale et méridionale de la Méditerranée, concernant la mise au point de politiques efficaces en matière de migration de main-d'œuvre dans les pays d'origine, de transit et de destination. Il encouragerait aussi l'échange de bonnes pratiques et d'approches novatrices, ce qui favoriserait l'intégration des migrants.

98. Les buts du séminaire comportaient la présentation du Manuel en tant qu'outil politique mis à la disposition des praticiens gouvernementaux et des partenaires sociaux, la facilitation de la communication entre les pays participants, un examen de la manière dont ces pays mettaient les

modèles en pratique, et un encouragement au dialogue et à l'établissement de réseaux entre les pays participants et les partenaires.

99. Lorsqu'on traitait de questions liées aux migrations, il fallait avoir à l'esprit que, comme les pays hôtes étaient enrichis par l'immigration, il était approprié que les pays d'origine et les migrants eux-mêmes en profitent également.

100. Un représentant, évoquant le Manuel OSCE/OIM/OIT et le fait que la migration de main-d'œuvre, en particulier dans les contextes euro-méditerranéen et euro-africain, était un domaine dans lequel la coopération existait déjà, a demandé quelle serait la valeur ajoutée de ce dialogue entre l'OIM, l'OSCE et l'OIT.

101. M. Ameer a répondu que ce dialogue contribuait au dialogue mondial à trois niveaux: il contribuait à façonner les politiques nationales en matière d'immigration, à renforcer les capacités et à mettre en œuvre des mesures et des politiques en matière migratoire. Le séminaire de lancement à Rabat offrirait l'occasion de présenter le Manuel, qui contenait le savoir-faire et les instruments pouvant aider les pays à revoir leurs politiques en ces temps de grands changements, et servirait à recenser les thèmes et les problèmes auxquels une plus grande attention devrait être accordée.

102. Le Directeur général a félicité M. Ameer à propos du lancement prochain du Manuel. Le fait qu'il avait été produit en arabe était très important. Il existait un énorme intérêt pour une meilleure gestion à la fois des migrations et des régimes régissant les travailleurs contractuels de l'outremer dans le monde arabophone, et la réponse de l'OIM à cette demande devait comporter une documentation en langue arabe.

103. M. Magalhães a indiqué que le Portugal avait décidé de faire de la migration une priorité à l'occasion de sa présidence du Conseil de l'Union européenne. Par le passé, le débat européen sur la migration avait porté sur la question de savoir si l'Europe devait être un espace ouvert ou une "forteresse". L'économie mondiale en mutation avait modifié la donne, et un consensus était apparu selon lequel il ne serait pas sage d'édifier un deuxième rideau de fer entre les pays de la zone élargie de Schengen et ceux qui lui faisaient face.

104. Le projet de traité amendant le Traité sur l'Union européenne et le traité instituant la Communauté européenne (Traité de Lisbonne), que les Etats membres s'apprêtaient à signer prochainement, reconnaissaient que les Etats membres de l'Union avaient compétence pour fixer des règles d'admission, mais n'énonçaient pas une politique migratoire commune et intégrée, ce dont l'Union aurait pourtant bien besoin. Le Portugal avait organisé la Conférence de haut niveau sur la migration légale en septembre 2007, afin de souligner le besoin de promouvoir des flux migratoires s'inscrivant dans un contexte légal. Depuis lors, la Commission européenne avait adopté un projet de directives, auquel le Portugal souscrivait pleinement, concernant une procédure d'application visant le droit de séjour et de travail des nationaux de pays tiers sur le territoire d'un Etat membre, ainsi qu'un ensemble commun de droits dont pourraient se prévaloir les travailleurs de pays tiers résidant légalement sur le territoire d'un Etat Membre.

105. La Réunion ministérielle euro-méditerranéenne sur la migration, que le Portugal avait organisée dans l'Algarve en novembre 2007, avait souligné le besoin de renforcer la gestion

conjointe des flux migratoires dans un esprit de partenariat. Dans un témoignage de soutien manifeste, la Commission européenne avait promptement annoncé qu'elle mettrait une somme de 5 millions d'euros à disposition à compter de 2008 pour financer des projets sur lesquels ce seraient entendus les participants de cette réunion euro-méditerranéenne. L'Allemagne avait offert d'organiser un atelier sur le retour et la réadmission de migrants, et le Maroc s'était engagé à tenir un atelier sur la gestion de la migration légale des travailleurs saisonniers.

106. Les activités de migration et de développement du Portugal mettaient essentiellement l'accent sur trois domaines principaux: les rapatriements de fonds, l'exode des compétences et le rôle des diasporas. S'agissant des rapatriements de fonds, la réunion euro-méditerranéenne avait marqué le lancement de mesures à prendre pour réduire les coûts de transaction, et le Portugal avait présenté le prototype d'un site Internet Euro-Méditerranée sur les rapatriements de fonds, en annonçant sa volonté de participer à des efforts tendant vers une facilitation de la canalisation efficace des flux de capitaux financiers à des fins d'investissement. Sur le plan de l'exode des compétences, l'Union européenne appuierait les initiatives visant à assurer la mise en œuvre de codes de conduite axés sur le recrutement éthique de travailleurs hautement qualifiés, par exemple dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Enfin, les diasporas pourraient stimuler le développement en activant et en renforçant les liens politiques, économiques, sociaux et culturels entre les migrants et les pays d'origine et de destination. En collaboration avec d'autres parties prenantes, les associations de migrants pourraient servir de partenaires dans des projets de co-développement qui mettraient à profit le capital humain et social des migrants dans leur pays d'origine, créeraient des opportunités de réintégration de migrants dans les pays d'origine et amélioreraient l'intégration des migrants dans les pays de destination.

107. Avant la fin de sa présidence en décembre 2007, le Portugal accueillerait une autre manifestation d'importance, à savoir le Sommet Union européenne-Afrique. Le Portugal considérait que l'Europe et l'Afrique devaient travailler ensemble à la recherche de solutions à leurs problèmes communs, et ce sommet viserait par conséquent à l'adoption d'une stratégie commune portant sur des domaines spécifiques de coopération et sur des positions communes sur les grandes questions de migration. Faute de parvenir à une telle stratégie commune, il faudrait continuer à déplorer des morts innombrables en haute mer et à se lamenter sur la traite des êtres humains.

108. En conclusion, des migrations légales bien gérées, selon des formules de migration circulaire ou de partenariat de mobilité par exemple, offraient le potentiel non seulement de renforcer la cohérence et le dialogue, mais aussi de permettre des transferts efficaces de capitaux humains, sociaux et financiers entre les pays d'origine et de destination. Le co-développement dépendait des possibilités légales s'offrant aux migrants et aux pays de contribuer à lutter contre la pauvreté, de renforcer les capacités et les infrastructures, promouvoir la bonne gouvernance et le règne du droit, et investir dans les pays d'origine.

109. Un Etat Membre a demandé si l'Union européenne s'était interrogée sur les aspects négatifs de la migration circulaire, et plus particulièrement sur les conséquences qu'elle pouvait avoir sur les membres de la famille restés au pays.

110. M. Magalhães a reconnu que la migration circulaire exigeait des règles qui puissent en tempérer les effets négatifs. Le Portugal avait récemment adopté une loi à cet effet, après avoir réalisé que, sans cela, les familles restées au pays se trouveraient sans soutien.

111. Un délégué a demandé quelles mesures spécifiques étaient prises pour endiguer l'exode des compétences. Un autre a suggéré que l'on réunisse davantage d'informations sur les initiatives existantes afin de dédommager les pays en développement pour leur investissement dans la formation des travailleurs, et notamment le personnel médical, qui se faisait ensuite engager par des pays développés. Un troisième a considéré que les professionnels jouissant d'une formation universitaire constituaient une réserve de migrants, pour le Nord comme pour le Sud, qu'il s'agissait de gérer dans le meilleur intérêt des deux mondes. Les partenariats à mettre en place pour y parvenir supposaient une forme de mécanisme de compensation légale.

112. M. Ameer a reconnu que des mécanismes régulatoires et compensatoires devaient être mis au point pour contrebalancer les effets de l'exode des compétences sur les pays d'origine. M. Magalhães a reconnu pour sa part que l'Union européenne n'avait, à ce jour, ni directive, ni règlement concernant l'exode des compétences, ajoutant cependant que la Réunion euro-méditerranéenne avait été l'occasion de créer un groupe de travail chargé de débattre de cette question réellement complexe: endiguer l'exode des compétences exigeait une variété d'instruments respectant également les droits individuels de séjour et d'emploi à l'étranger. A son avis, les codes de conduite constituaient un moyen efficace de réduire le poids de l'administration publique et les recrutements effectués par des entreprises au départ de pays tiers.

113. Plusieurs Etats Membres ont posé des questions concernant les mesures prises pour que les fonds rapatriés soient mis plus efficacement au service des projets de développement. Ces fonds rapatriés étaient pour l'essentiel des fonds privés, et les migrants étaient libres d'en disposer comme ils le voulaient. Leur capacité à en disposer de cette façon était grandement facilitée lorsqu'ils avaient accès à des services bancaires. En outre, l'accent mis sur les rapatriements de fonds pourrait détourner l'attention des engagements pris par les Etats d'accroître l'aide au développement à raison d'un pourcentage déterminé du produit national brut. Il avait certainement détourné l'attention des pays exportateurs de main-d'œuvre des autres aspects négatifs de la migration, tels que les graves problèmes causés par la tendance croissante des femmes – piliers de la famille – à émigrer.

114. M. Magalhães a reconnu que les transferts de fonds ne devaient pas se substituer à la coopération au développement. Le but du prototype du site internet Euro-Med était de montrer comment les rapatriements de fonds étaient utilisés dans différentes régions, en vue d'abaisser les coûts de transaction. La réunion Euro-Med avait décidé qu'une coopération s'imposait sur ce plan avec les banques européennes, la Banque mondiale, des experts européens et des ONG.

115. Un Etat Membre s'est félicité des efforts faits lors de la Réunion Euro-Med pour réduire les frais de transaction en cas de rapatriement de fonds, ajoutant que les pays hôtes devaient eux aussi réduire les mesures qu'ils prenaient pour encourager les travailleurs migrants à garder un maximum de leurs rentrées de fonds dans les pays d'accueil.

116. Mme Basilio a fait le point, à l'intention du Conseil, sur les préparatifs du deuxième Forum mondial sur la migration et le développement devant avoir lieu à Manille en octobre 2008. Le

Forum mondial restait une entreprise informelle et volontaire, dont les Etats étaient le seul moteur, les organisations internationales et la société civile n'y participant qu'en qualité d'observateurs. Le deuxième Forum mondial conserverait ce même caractère, à savoir celui d'une rencontre avec des représentants de la société civile étalée sur une journée ou deux, au cours de laquelle des membres de la société civile articuleraient leurs vues sur les points inscrits à l'ordre du jour, après quoi suivrait deux journées de débat en plénière ou en table ronde entre les représentants des Etats.

117. La première table ronde débattrait des droits des migrants et du développement. Selon le Comité directeur du Forum mondial, et de l'avis aussi de nombreux pays, les migrants – et plus particulièrement les moins qualifiés d'entre eux, les femmes et les membres de la famille des migrants – étaient davantage en mesure de contribuer au développement, que ce soit dans leur pays ou à l'étranger, lorsqu'ils étaient protégés et bénéficiaient d'un soutien social, politique et économique, et lorsque leurs droits humains fondamentaux étaient défendus. Les thèmes secondaires de la table ronde porteraient sur la protection sociale sous la forme de centres spécialisés ouverts aux migrants, d'une protection économique et de l'autonomisation des migrants, de droits politiques tels que le droit de vote et d'organisation, et de partenariats entre migrants et gouvernements et agences œuvrant avec eux.

118. Le thème de la deuxième table ronde serait la promotion de migrations régulières, plus sûres et plus productives, devant permettre de renforcer l'impact de la migration sur le développement. A nouveau, selon le Comité directeur et de l'avis de nombreux pays, toutes les parties prenantes de la sphère migratoire et de celle du développement devaient prendre leur part de responsabilité dans ce domaine en adoptant une approche en trois axes: renforcer les capacités afin de gérer et de promouvoir les migrations au moyen de mécanismes légaux et sûrs; définir le rôle de chacune des parties prenantes dans les efforts tendant à combattre les aspects négatifs de la migration, tels que la traite et l'introduction clandestine d'êtres humains; et mettre en place des politiques et des programmes migratoires visant à un juste équilibre entre la facilitation et le contrôle, tout en apportant aux pays en développement des "retours" tangibles.

119. La troisième table ronde examinerait la politique générale, en même temps que la cohérence et les partenariats institutionnels qu'il s'agirait de promouvoir sur les fronts intérieur, régional et international entre les différentes parties prenantes de la sphère migratoire et de celle du développement. Elle débattrait de la manière de renforcer l'action de recherche et de collecte de données liées aux migrations, de la manière de lier la planification et la méthodologie en vue de promouvoir a) des synergies entre les migrations d'une part et la politique et les mesures en matière de développement d'autre part, b) l'incorporation de la question migratoire dans les stratégies et les plans nationaux de développement, et c) la cohérence politique au sein des administrations gouvernementales; la manière de renforcer les partenariats bilatéraux et les processus consultatifs régionaux; et enfin, le moyen d'utiliser le Forum mondial comme instrument permettant d'arriver à une cohérence accrue entre la sphère migratoire et celle du développement, et entre ces deux sphères.

120. Le Groupe directeur s'était déjà réuni à deux reprises et avait pris connaissance des commentaires et des informations en retour à propos des agendas proposés pour les projets de table ronde, tels que la nécessité de mettre surtout l'accent sur les droits humains des migrants, de renforcer la participation de la société civile et des organisations internationales, de mettre en lumière la coopération Sud-Sud et l'expérience Asie-Pacifique, d'éviter un affrontement entre Nord

et Sud et de tirer tout le parti possible des technologies d'information et de communication. Il avait en outre été informé de la proposition du Groupe mondial sur la migration (GMG) d'établir un Partenariat international sur la migration et le développement, lequel avait été approuvé en principe par les chefs de secrétariat membres du GMG et ferait l'objet d'un complément d'examen avec le Groupe directeur.

121. La première réunion des "Amis du Forum" en vue du deuxième Forum mondial devrait avoir lieu à Genève en décembre 2007. Les Etats Membres étaient invités à faire part de leurs commentaires sur les agendas des tables rondes et sur le partenariat international, et à soumettre des documents par pays précisant les politiques et les programmes que chacun d'entre eux avaient adoptés au lendemain du premier Forum. Ces documents seraient réunis en un recueil de sorte que tous les participants du deuxième Forum mondial puissent y trouver les meilleures pratiques susceptibles d'être mises en œuvre dans leur pays et de forger des partenariats avec d'autres pays.

122. Le représentant de la Belgique, qui avait accueilli le premier Forum mondial, a fait part de ses réflexions sur les changements introduits dans le domaine migratoire à partir du mince faisceau d'intérêts nationaux ayant débouché sur une approche plus globale tenant compte des intérêts nationaux des pays partenaires; d'où le mot "partenariat". Cette approche mondiale avait caractérisé l'organisation par la Belgique du premier Forum mondial, et il s'est dit heureux de constater que les Philippines avaient adopté la même approche pour le deuxième. La contribution de la Belgique au deuxième Forum mondial consisterait à rendre compte des résultats des recommandations formulées à la suite du premier.

123. Un représentant a demandé si le deuxième Forum mondial prendrait les mêmes dispositions que le premier s'agissant de la prise en charge des frais des participants, qui, sans cela, risqueraient de ne pas pouvoir y prendre part. Mme Basilio a répondu que la question serait examinée par les "Amis du Forum" et par le Groupe directeur. Il fallait espérer que des dispositions de prise en charge soient adoptées, et elle a encouragé les membres du Conseil à y répondre de manière appropriée.

124. Plusieurs délégués ont soulevé la question des droits humains des migrants et du développement. L'un d'entre eux a fait observer que la migration et les droits de l'homme n'avaient été couverts que de façon superficielle lors du premier Forum mondial, contrairement au souhait exprimé par de nombreux pays, en notant que cette question ne devait faire l'objet que d'un thème auxiliaire dans le cadre d'une table ronde lors du deuxième Forum mondial. Les droits de l'homme devraient être un thème central de ce dernier, si l'on considérait que les migrants étaient des êtres humains dont il fallait respecter les droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques. Il serait inacceptable que le deuxième Forum mondial soit structuré à cet égard comme l'avait été le premier. En outre, les migrants irréguliers apportaient également des contributions substantielles aux pays de destination, et ils devraient par conséquent être associés au débat du Forum mondial. Un délégué a demandé aux Philippines, en leur qualité de pays hôte, de s'accorder avec les pays traitant déjà de la question concernant les nombreuses initiatives prises à ce jour.

125. Plusieurs délégations ont soulevé un certain nombre d'autres points en liaison avec les droits humains des migrants. Par exemple, il a été souligné qu'il existait une dichotomie manifeste entre les préoccupations des pays de destination, dont la priorité concernait la sécurité interne, et les raisons pour lesquelles la plupart des gens émigraient, qui étaient d'ordre économique. Des

partenariats s'imposaient, qui puissent tenir compte des préoccupations d'ordre sécuritaire des pays de destination et des droits fondamentaux des migrants. Plusieurs délégations ont estimé que la migration irrégulière devrait être décriminalisée; les pays étaient habilités à décider qui avait le droit d'entrer sur leur territoire, mais la migration irrégulière devrait être perçue comme une infraction mineure, et non comme un acte criminel, et il fallait éviter de juger les gens ou de les discriminer sur la base de leur habillement, de leur langue ou de leur culture. Contrairement aux marchandises et aux capitaux, les migrants se déplaçaient avec leur culture, et le deuxième Forum mondial devrait explorer les adaptations qu'il conviendrait par conséquent de faire, à la fois de la part des pays d'accueil, des pays d'origine et des migrants eux-mêmes.

126. M. Magalhães a fait observer que le Parlement européen, la Commission européenne et le Conseil de l'Europe étaient tous parvenus à un consensus sur le juste équilibre à atteindre entre la sécurité, le respect de la vie privée et les droits de l'homme. L'Union européenne n'avait aucun plan visant à introduire des méthodes "d'établissement de profils"; le système Schengen avait clairement montré que la libre circulation des personnes s'accordait avec un niveau de sécurité élevé.

127. Un délégué a lancé un appel à tous les Etats Membres pour qu'ils ratifient la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

128. Mme Basilio s'est ralliée à cet appel. Les droits humains des migrants et le développement étaient en effet une question transectorielle. Le Groupe directeur avait prévu d'en faire l'objet de la table ronde n° 1, mais elle encourageait les membres du Conseil à soulever cette question lors de la prochaine réunion des "Amis du Forum".

129. Un délégué a demandé si les décisions prises au deuxième Forum mondial auraient un caractère contraignant ou serviraient simplement de repère.

130. Un autre délégué a fait observer que tous les membres du Conseil accueillait des immigrants, qu'une partie de leur population quittait leur territoire et qu'ils voyaient passer sur celui-ci des étrangers se rendant vers une autre destination. La migration était par conséquent un phénomène Sud-Sud autant qu'un phénomène Nord-Sud, et pourtant le débat en cours avait été centré presque exclusivement sur l'aspect Nord-Sud, et s'était donc révélé réducteur et pas forcément très productif. Les pays d'immigration participant au deuxième Forum mondial devraient être préparés à parler de la manière dont ils protégeaient les droits humains des migrants à l'intérieur de leurs frontières, et pas uniquement sur la façon dont leurs citoyens devaient être traités à l'étranger. L'exode des compétences était un autre motif de préoccupation universelle, et non pas simplement Nord-Sud, et ne devrait pas être traité en termes d'accusations, ce qui n'avait pas d'autre effet que de produire une rhétorique creuse.

131. le Directeur général, notant que le mot "partenariat" avait été utilisé par de nombreux orateurs, a déclaré que le document de réflexion consacré au Partenariat international sur la migration et le développement avait été distribué au Groupe des 77, plus la Chine, au Groupe mondial sur la migration, au Comité directeur du Forum mondial et aux organes directeurs de l'OIM. Cette proposition envisageait des dispositions modestes en matière de financement et de secrétariat, destinées à aider les Etats Membres à poursuivre l'action du Forum mondial entre les

sessions, et à forger d'authentiques partenariats, capables de renforcer les capacités de gestion de la mobilité humaine et de réaliser le potentiel de développement de la migration.

132. S'agissant de la confusion potentielle de terminologie suscitée par l'expression "établissement de profils", il a fait observer qu'il s'agissait d'une pratique par laquelle des personnes ou des groupes étaient inscrits sur une liste de personnes à surveiller pour des raisons de sécurité. Le Directeur général s'est dit confiant quant à l'absence de confusion dans l'esprit des Etats Membres entre cette pratique et l'établissement de profil par pays de migration que l'OIM avait entrepris de réaliser à l'aide de fonds de l'Union européenne. Les profils de pays décrivaient des raisons historiques, démographiques, géographiques et économiques, notamment, en précisant leurs pratiques migratoires actuelles et futures, ce qui devait aider à se faire un tableau plus précis leur dynamique dans le domaine migratoire, notamment en vue d'une meilleure planification et d'une meilleure gestion de la migration internationale de main-d'œuvre et de la facilitation des efforts de développement.

133. Le Directeur général a souscrit aux propos de M. Magalhães, qui avait indiqué que les pays de l'Union européenne s'étaient récemment engagés dans des discussions plus ouvertes et plus franches sur les questions de migration. Il voyait aussi comme un signe de progrès le fait que la migration figure parmi les cinq points inscrits à l'ordre du jour du prochain Sommet Union européenne-Afrique, auquel l'OIM devait également participer.

134. De nombreuses délégations ont remercié les panélistes de leurs exposés et ont relevé l'utilité du Dialogue international sur la migration.

135. L'Administration a conclu que le débat sur les points marquants de la scène migratoire avait clairement montré que tous les pays étaient des "pays de migration", confrontés à des défis semblables liés à la mobilité. Relever ces défis exigeait de mettre en place des politiques pluridimensionnelles, tenant compte du large éventail de problèmes qui se posaient en la matière. Ainsi, la migration circulaire revêtait une pertinence particulière dans un monde plus mobile, et il convenait d'en gérer les implications tant culturelles qu'économiques. L'exode des compétences constituait un motif légitime d'inquiétude, mais il fallait aussi qu'il soit dépolitisé et considéré dans la perspective d'un marché mondial du travail en expansion. Plutôt que de s'engager dans un débat potentiellement litigieux sur les questions de dédommagement, les Etats devraient peut-être plutôt envisager les possibilités de partenariat mondial en termes de mise en valeur des ressources humaines. La gestion de la mobilité dans un monde où tous les pays seraient des "pays de migration" exigeait un effort de formation et de renforcement de potentiel. Il fallait espérer que des centres tels que celui du Bélarus soient ouverts dans de nombreuses régions du monde, et que les Etats Membres saisissent les possibilités réelles de coopération entre parties prenantes multiples concernant les nombreux aspects de la migration qu'avaient soulignés les panélistes.

#### **d) Migration et environnement**

136. Les panélistes étaient:

- **Qiao Zonghuai**, Vice-Ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Chine;
- **Abdul Bari Khan**, Secrétaire suppléant au Ministère de l'Alimentation et de la Gestion des catastrophes de la République populaire du Bangladesh;



- **Theodoros Skylakakis**, Secrétaire général chargé des relations économiques internationales et de la coopération au développement, au Ministère grec des Affaires étrangères;
- **Nguele Dieudonné Tolo**, Directeur général de l'Agence nationale d'appui au développement forestier (ANAFOR) de la République du Cameroun;
- **Jaifa Mezher**, Directeur du programme *Colombia Nos Une*, au Ministère colombien des Affaires étrangères.

L'orateur spécial était **Christophe Bouvier**, Directeur du Bureau régional pour l'Europe au Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Le modérateur était **Janos J. Bogardi**, Directeur de l'Institut pour l'environnement et la sécurité humaine à Université des Nations Unies.

137. L'Administration a prononcé un exposé sur la migration et l'environnement. Si le changement climatique était devenu un thème de grand intérêt, peu d'attention avait à ce jour été accordée aux effets de la dégradation de l'environnement et des changements climatiques sur les mouvements de personnes ou plus généralement à l'impact des changements de l'environnement sur la migration et vice versa. Une perception erronée fondamentale était celle voulant que la migration soit le résultat de stratégies inefficaces d'adaptation et d'atténuation des crises, alors qu'elle constituait en fait un élément essentiel de ces stratégies qu'il convenait de gérer. Des débats devraient s'engager sur les relations bilatérales entre la migration et l'environnement pour offrir des solutions rentables par rapport à leur coût, efficaces et durables, et pour prévenir les crises. L'OIM avait proposé une définition de travail des migrants de l'environnement afin de faciliter le débat sur la conception d'une politique générale en la matière et la coordination entre agences. Une série de scénarios illustre la manière dont les changements que subissait l'environnement pourraient affecter les mouvements de personnes, en quoi la migration pouvait influencer sur l'environnement, et quelles étaient les relations entre les conflits, les changements dont l'environnement faisait l'objet et les migrations. Une gestion efficace des migrations en liaison avec la dégradation de l'environnement exigeait des mesures prises à un stade avancé et des politiques prospectives qui soient à la fois globales et cohérentes. A cet effet, l'agenda en matière de recherche devrait être amélioré et l'établissement du profil des migrations de l'environnement réalisé en parallèle avec des évaluations de l'impact environnemental. Le renforcement des capacités des gouvernements et autres parties prenantes concernées s'imposait également. Etant donné le haut degré de probabilité que la dégradation de l'environnement et les changements climatiques se poursuivent, et compte tenu du caractère inévitable de la migration, l'état de préparation apparaissait fondamental au niveau des gouvernements comme des communautés et des individus.

138. M. Bogardi a déclaré que, si le débat sur les migrations induites par l'environnement en était encore à ses balbutiements, des sources fiables estimaient que les migrants de l'environnement étaient actuellement au nombre de 20 à 30 millions. Ce chiffre était appelé à grossir, car tout portait à croire que les changements climatiques et la dégradation de l'environnement continueraient. Un point à prendre en considération était le fait que, s'il n'était plus possible de gagner sa vie dans un endroit donné, la plupart des habitants se verraient contraints d'en partir. Certains migrants de l'environnement franchissaient des frontières nationales, d'autres gagnaient un autre continent et d'autres devenaient des déplacés internes.

139. M. Qiao a déclaré que la migration et l'environnement étaient étroitement liés, car les catastrophes naturelles et les modifications de l'environnement causées par l'activité humaine entraînaient fréquemment des problèmes de migration, et parce que les migrations massives avaient aussi des conséquences sur l'environnement. Toutefois, il n'y avait aucune preuve concluante montrant que la migration était la cause principale de la dégradation de l'environnement, de même que l'on ne pouvait rendre l'environnement principalement responsable des migrations. Ce n'était que dans le cadre d'un développement durable que l'on pourrait traiter correctement des liens entre migration et environnement, et œuvrer à l'avènement d'un monde prospère et harmonieux. Pour commencer, la contribution des migrations au développement devait être reconnue, et les gouvernements devaient être invités à afficher une attitude plus ouverte, plus positive et plus équitable à l'égard de l'immigration, en rejetant tout préjugé. Il fallait adopter des politiques favorisant une migration régulière et ordonnée, et les migrants en situation régulière devaient être encouragés à contribuer au développement économique des pays d'origine comme de destination. Les pays de destination devaient renforcer la coordination avec les pays d'origine concernant l'adoption de mesures efficaces de protection des droits des migrants. La coopération internationale et le dialogue devaient être renforcés, et les pays développés comme les organisations internationales et régionales devaient apporter une aide financière et technique aux pays en développement, tandis que les pays de destination et d'origine devaient collaborer pour remédier à l'exode des compétences. Enfin, tout devait être mis en œuvre pour protéger l'environnement dans une situation de développement accéléré, qui traduisait l'influence positive de la migration. La communauté internationale devrait encore renforcer la coopération bilatérale et multilatérale dans le domaine de la protection de l'environnement et coordonner les efforts déployés au niveau mondial et régional. Les pays développés devraient offrir une assistance accrue aux pays en développement, et la communauté internationale devrait intensifier ses recherches sur les liens unissant migration et environnement et constituer des bases de données pouvant favoriser la gestion des migrations. La Gouvernement chinois s'engageait à œuvrer pour la préservation des ressources et la protection de l'environnement. Il avait signé la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto, avait mis au point un programme national axé sur les changements climatiques et entrepris de prendre des mesures pour réduire sa consommation d'énergie par unité de PNB à hauteur de 20 pour cent d'ici à 2010, ainsi que ses émissions de polluants à hauteur de 10 pour cent. La Chine continuerait à travailler étroitement avec l'OIM et d'autres intervenants en quête de prospérité pour tous.

140. M. Khan a fait savoir que le Bangladesh était particulièrement exposé aux catastrophes naturelles, la plus récente d'entre elles ayant été le cyclone Sidr, et a remercié la communauté internationale de sa réaction généreuse face à cette dernière. L'érosion des berges de fleuves était un exemple de dégradation de l'environnement ayant induit des migrations involontaires. Elle déplaçait plus de 500 000 personnes par an, qui quittaient ainsi la campagne pour les villes, lorsque leur dernier lopin de terre était perdu et qu'elles se trouvaient appauvries et marginalisées. Bon nombre de ces personnes constituaient à présent des populations flottantes, résidant sur des embarcations à la surface des cours d'eau. Tous les cinq ans, environ 500 000 acres de terres agricoles devaient ainsi être abandonnés, et chaque nouvelle année, environ 2 400 kilomètres de berges subissaient les dégâts de l'érosion le long des 16 fleuves du Bangladesh, qui voyaient ainsi leurs cours modifiés.

141. La dégradation de l'environnement était une source de préoccupation majeure en Asie du Sud, qui avait baptisé l'année 2007 "Année verte de l'Asie du Sud". Le Bangladesh avait récemment accueilli, à l'adresse des communautés, un atelier axé sur l'atténuation des risques et la préparation aux catastrophes, sous les auspices de l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale. Par ailleurs, le Gouvernement avait mis au point des programmes de préparation aux cyclones et de diminution des risques de catastrophes, et avait incorporé des indicateurs de réduction de risques de catastrophe dans sa stratégie de réduction de la pauvreté. Pour reprendre les mots du Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki Moon, la prévention des catastrophes était un "impératif moral".

142. M. Skylakakis a déclaré que les pays les moins avancés et les petits Etats insulaires en développement seraient les plus durement touchés par les changements climatiques, en raison de leur situation géographique et de leurs capacités réduites à s'adapter et à réagir à de si énormes défis. Dans certains cas, il se pouvait que la migration soit le seul recours possible pour les habitants des régions exposés. Si les changements climatiques n'étaient pas le seul facteur incitatif pesant sur la décision d'émigrer, les sécheresses, les grands incendies, les événements climatiques extrêmes et les catastrophes naturelles d'origine climatique étaient de nature à exacerber les problèmes existants dans les régions vulnérables: insécurité alimentaire, pénurie d'eau, diminution des rendements agricoles, accès inégal aux ressources et propagation des maladies. Selon lui, la plupart des migrations induites par les changements climatiques au cours des décennies à venir seraient dues à des catastrophes progressivement engendrées par la désertification et la perte de production agricole. De telles difficultés pourraient affaiblir progressivement les institutions et les infrastructures déjà peu solides, et compromettre la paix et la sécurité en aggravant la propension aux conflits violents. Une gestion efficace des migrations et une préparation collective, s'accompagnant d'un partage des tâches face aux catastrophes induites par les changements climatiques s'imposerait à l'évidence pour faire face aux importants mouvements de populations auxquels il fallait être préparé pour les 40 prochaines années. Les changements climatiques exigeaient des réponses rapides et mondiales s'appuyant sur une stratégie d'adaptation, de transfert de technologies et d'atténuation des situations critiques, l'accent étant mis sur la cohérence des politiques mises en œuvre. Il était vital d'incorporer les questions de développement durable et de changement climatique dans les programmes de coopération au développement et dans les politiques nationales et les stratégies de développement, autant d'approches que la Grèce avait tenu à encourager au sein de l'Union européenne et qu'elle entendait mettre en œuvre dans ses politiques nationales. Une assistance ciblée au développement et une coopération aux efforts de promotion du renforcement de capacités et de développement durable dans les pays partenaires serait de nature à renforcer également les politiques migratoires.

143. Située à la croisée des chemins des trois continents, la Grèce avait une expérience considérable de la migration et était préparée à subir les graves conséquences du changement climatique, et par conséquent les migrations induites par ces mêmes changements. Sa population s'était déjà accrue de 10 pour cent au cours des 15 dernières années en raison de l'immigration. Sa réponse face à la migration comprendrait la création de fonds spéciaux, en coopération avec des organisations régionales afin de financer des projets d'adaptation en Afrique et dans les pays Etats insulaires en développement, et la coopération avec l'OIM dans différents projets. Ceux-ci visaient à encourager les migrants se trouvant régulièrement sur le territoire de la Grèce à contribuer au développement de leur pays d'origine; ce faisant, les diasporas renforceraient également les liens avec le pays d'accueil. En outre, la Grèce assurait la présidence du Réseau de

sécurité humaine, qui mettait surtout l'accent sur les conséquences des changements climatiques sur la sécurité humaine, en particulier celle des femmes, des enfants et des personnes chassés de chez elles par les changements climatiques.

144. M. Tolo a indiqué que les mouvements massifs de personnes étaient fréquents sur tout le territoire du Cameroun, ce qui correspondait d'ailleurs à la situation régnant ailleurs en Afrique. Dans de nombreux cas, les gens émigraient pour des raisons économiques, en quête d'une vie meilleure. La migration économique prélevait un tribut particulièrement lourd sur l'environnement, lorsque les gens se déplaçaient pour cultiver la terre, abattre des forêts ou se livrer à la pêche. Ces mouvements de population étaient parfois dictés par le Gouvernement ou les autorités locales, et dans d'autres cas, revêtaient un caractère spontané et non planifié. Certains projets de migration voulus par le Gouvernement s'étaient révélés fructueux en termes de développement de l'agriculture, de création d'emplois et de renforcement de la cohésion sociale et de la stabilité, mais avaient entraîné l'érosion des terres, l'épuisement des sols et des abattages non contrôlés de forêts. Les migrations spontanées en direction des îles au large de la côte où le poisson abondait avaient aussi nui aux écosystèmes, car rien n'avait été fait pour réglementer la pêche. L'exploitation forestière s'était également révélée excessive, les migrants abattant des arbres pour construire des maisons ou fumer le poisson qu'ils prenaient.

145. Au Cameroun, les gens migraient également pour des raisons socioculturelles liées aux habitudes et aux coutumes, mais aussi au lendemain de catastrophes naturelles ou de situations de conflit. Depuis les années 90, le Gouvernement avait commencé à prendre des mesures pour atténuer les effets néfastes de la migration sur l'environnement. Il avait mis au point un plan d'action national axé sur la biodiversité, lequel visait à garantir que les ressources naturelles du pays soient utilisées de manière rationnelle, ainsi qu'une agence nationale de mise en valeur de la forêt, chargée de limiter l'exploitation forestière et de veiller à la plantation de nouveaux arbres. D'autres efforts étaient faits également pour protéger les ressources en eau du pays et sa biodiversité, conserver la fertilité des sols et accroître les revenus des habitants.

146. Mme Mezher a souligné que le projet de son gouvernement, intitulé "Colombia nos une" (la Colombie nous unit) créé en 2003, avait à sa tête le Ministre des Affaires étrangères et visait à maintenir des liens positifs entre la Colombie et les trois millions de Colombiens vivant à l'étranger. Ses politiques et ses projets étaient essentiellement centrés sur l'éducation, la santé, les tendances démographiques, les réseaux transnationaux, la culture, les questions consulaires, les organisations internationales et la coordination avec les organismes de la société civile œuvrant au côté des migrants. Ce programme était responsable de la conception, de la surveillance et de la mise en œuvre de la politique migratoire du pays. L'OIM avait joué un rôle clé à cet égard et des consultations avaient eu lieu avec d'autres organisations internationales et non gouvernementales.

147. L'une des initiatives lancées pour atténuer les dégâts subis par les communautés à la suite de catastrophes naturelles avait été le projet de migration de main-d'œuvre circulaire et temporaire de la Colombie. Celui-ci avait pour but de gérer les flux migratoires en offrant aux travailleurs agricoles et aux habitants des zones rurales des opportunités temporaires d'emploi à l'étranger, en attendant que les terres retrouvent leur fertilité et puissent à nouveau être cultivées. Ce modèle de migration visait également à canaliser les économies accumulées par les migrants pendant leur séjour à l'étranger, les fonds publics et privés colombiens et les fonds de la coopération internationale vers des projets productifs de nature à favoriser le développement local et régional

dans des secteurs tels que le logement et l'éducation. Des structures avaient été mises en place afin de garantir la durabilité de ces investissements. Cette initiative avait aidé à juguler l'immigration irrégulière, améliorer le respect des droits humains des travailleurs migrants et veiller à ce que les acteurs non gouvernementaux prennent part à l'élaboration de la politique migratoire. Avec l'aide de l'OIM et de deux organisations espagnoles, elle venait actuellement en aide à près de 8 000 personnes qui vivaient habituellement dans la région entourant le volcan Galeras, ainsi qu'à 60 autres personnes ayant fui des régions exposées aux inondations dans les Caraïbes. Davantage de personnes devraient bénéficier de cette initiative à mesure qu'elle se développerait.

148. L'autre initiative dont elle tenait à faire état dans le contexte de la migration et de l'environnement était le programme de préservation des forêts, qui venait en aide aux familles ayant renoncé à cultiver les champs de coca et d'opium ou à y travailler. Ces familles avaient reçu une incitation économique équivalant à quelque 1 800 dollars, étalée sur 18 mois, somme qui devrait les aider à lancer des projets légaux et durables. Elles avaient également bénéficié d'une assistance sociale axée sur la création d'organismes de défense des travailleurs, sur l'épargne et sur les projets d'encadrement des communautés. Des opportunités avaient également été offertes dans le domaine de l'éducation. Ce programme comportait un volet technique dans le cadre duquel des mesures étaient prises pour remédier aux dégâts occasionnés à l'environnement par la culture illicite de plantes hallucinogènes, et en particulier la déforestation. Il avait pour but de garantir le droit de ne pas émigrer, en fournissant un appui institutionnel à la culture de plantes licites, comme le café, le caoutchouc et les fruits. Ce programme avait entraîné une large adhésion internationale et obtenu des résultats environnementaux, sociaux et économiques dans les zones ciblées. En 2007, plus de 53 000 familles en avaient bénéficié, ce qui avait concerné environ 2,3 millions d'hectares de cultures illicites.

149. M. Bouvier a souligné la nécessité de disposer de données et d'analyses plus abondantes pour déterminer les effets des changements climatiques dans le monde. Différents aspects devaient être explorés: premièrement, combien de temps fallait-il consacrer à résoudre des problèmes d'adaptation aux changements climatiques, et quelle énergie fallait-il mettre à saisir les défis se posant à l'échelle mondiale et locale? Deuxièmement, quels rôles devaient jouer les communautés, le secteur privé, l'Etat et la communauté internationale dans les rapports existant entre la migration et l'environnement? Troisièmement, jusqu'où devaient aller les pays pour relever ces défis, et les organisations internationales pour les appuyer? Des exemples du rôle des Etats dans la recherche de solutions aux problèmes migratoires avaient été donnés par les représentants de la Colombie, du Cameroun et du Bangladesh. Le rôle des communautés avait également été illustré par le Bangladesh. L'aide humanitaire, l'aide au développement, et la paix et la sécurité étaient d'autres considérations également soulevées au cours du débat. Les panélistes chinois et grec avaient lancé un appel à la solidarité, qui était essentiellement une manifestation de leur détermination à résoudre un problème mondial par nature, local dans son expression et imprévisible de manière générale. Les changements climatiques et les migrations étaient des problèmes aux ramifications importantes, exigeant des solutions novatrices.

150. Un Etat Membre a dit souhaiter avoir plus d'informations sur les liens entre ce que pouvaient faire les communautés pour améliorer leur capacité d'adaptation et leur aptitude à faire face aux catastrophes et aux conséquences des changements climatiques d'une part, et ce que pouvait faire la communauté internationale pour ajouter de la valeur aux efforts communautaires d'autre part. Il

serait intéressant de savoir ce qui se faisait au niveau Sud-Sud, à savoir entre pays en développement, quelle insistance et quels enseignements circulaient d'une communauté vulnérable à l'autre, et ce qui pouvait être dit du rôle des femmes dans ces environnements.

151. En réponse, M. Khan a indiqué que, dans son pays, les communautés participaient activement à l'état de préparation aux catastrophes, en raison de l'exposition historique du Bangladesh aux catastrophes naturelles. En prévision de la saison des pluies, les membres des communautés rehaussaient leurs habitations et construisaient des digues et des embarcations. Un traitement spécial était réservé aux femmes en temps de catastrophe, car elles étaient souvent les plus touchées. La communauté internationale aidait le Gouvernement du Bangladesh à développer son infrastructure et à renforcer sa prise de conscience de la nécessité d'associer les habitants à la gestion des catastrophes; la participation des organisations internationales dans les programmes globaux de gestion des catastrophes revêtait une importance cruciale.

152. Le représentant de l'Equateur a demandé si la Colombie envisageait de lancer une initiative dans le cadre de son projet de migration temporaire et circulaire de main-d'œuvre avec l'Equateur, sachant que bon nombre de Colombiens y avaient immigré.

153. Mme Mezher a répondu qu'à ce jour, il n'y avait pas encore eu d'initiatives dans le cadre de ce projet avec l'Equateur, mais que la politique migratoire colombienne était encore à l'état d'ébauche. La Colombie avait mis en œuvre d'autres projets importants avec l'Equateur, comme celui consistant à aider les migrants colombiens et équatoriens en Espagne. Ce projet serait élargi en 2008 aux migrants colombiens vivant en Equateur. Son gouvernement espérait néanmoins mettre au point prochainement un projet temporaire de migration circulaire de main-d'œuvre avec l'Equateur.

154. Un délégué a demandé pour quelles raisons le débat avait été centré sur les changements climatiques, alors qu'il n'avait pas été fait mention de la pollution, et notamment du déversement illégal de polluants en mer.

155. M. Bouvier a répondu, que, si ses observations avaient été essentiellement ciblées sur les changements climatiques, d'autres facteurs environnementaux avaient également des conséquences importantes pour la migration: par exemple, les chalutiers des pays occidentaux qui pratiquaient la surpêche au large des côtes de l'Afrique de l'Ouest. L'épuisement des stocks halieutiques avait pour effet de nuire à l'environnement et d'amenuiser les moyens d'existence des pêcheurs locaux. Certains de ces pêcheurs en étaient ensuite réduits à émigrer en quête d'un emploi, parfois vers ces pays dont les chalutiers étaient responsables de leur situation.

156. M. Skylakakis s'est dit frappé par les divergences de vues sur la migration, telles qu'elles ressortaient des propos des représentants des pays développés et des pays en développement. Pour lui, il importait d'être ouvert à toutes les opinions et d'éviter de se cantonner à des perspectives, des réponses et des politiques purement locales face à un problème d'envergure mondiale.

157. Le Directeur général a déclaré que le rôle de l'OIM face à l'interaction entre la migration et l'environnement était celui que lui dictait sa longue expérience dans l'aide apportée aux Etats Membres pour réagir aux catastrophes naturelles au cas par cas, et tout récemment encore par sa participation au sein des groupes (clusters) mis en place par le Comité permanent

interorganisation, et par le lien fait entre la migration et d'autres domaines dans le cadre du Dialogue international sur la migration. Fidèle à sa tradition, l'OIM continuerait de venir en aide aux Etats Membres pour réduire les problèmes se posant individuellement et fournir des conseils aux gouvernements en vue de l'adoption de politiques à long terme.

158. Un représentant a émis l'opinion que l'OIM pourrait rendre un grand service aux Etats Membres en mettant au point un système d'alerte rapide pouvant éviter les crises humanitaires dans les cas de sécheresse, d'invasion de sauterelles ou autres problèmes climatiques de longue durée. Un autre représentant a souligné le besoin d'un fonds de prévoyance pour les pays frappés par les catastrophes naturelles, une question qu'il avait précédemment soulevée au sein du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires. Lors de catastrophes, il était vital d'agir très rapidement; malheureusement, l'aide internationale était lente à venir et parvenait parfois trop tard. Deux Etats Membres ont estimé que les organisations internationales pouvaient jouer un rôle clé dans l'attitude à observer face aux changements climatiques en aidant les gouvernements et les peuples à s'adapter à de telles situations, ajoutant qu'une attention accrue devrait être accordée aux problèmes sociaux qui en découlaient, comme la migration irrégulière.

159. Un délégué a fait observer que le débat sur les mouvements et les déplacements causés par la dégradation de l'environnement et les changements climatiques ne devraient pas être fondés sur l'hypothèse selon laquelle la migration internationale était la solution de prédilection à de tels facteurs, ou sa conséquence inévitable. L'état de préparation aux catastrophes pouvait tempérer l'impact futur de la dégradation de l'environnement et des changements climatiques et contribuer à réduire le besoin des populations à recourir à la migration internationale. Son gouvernement s'est félicité du document de travail "Migration et environnement" (MC/INF/288), fondé sur l'hypothèse selon laquelle les options politiques les plus rentables quant à leur coût et les plus humaines étaient celles qui visaient à empêcher que se produisent des migrations dues à l'altération de l'environnement, et ce en intervenant le plus tôt possible. Les relations mutuelles entre la migration et l'environnement n'étaient cependant pas encore très claires. Pour gérer efficacement la migration, il était essentiel de parvenir à une meilleure compréhension de la manière dont les facteurs environnementaux interagissaient avec d'autres facteurs de déplacement et d'avoir une idée plus réaliste des tendances migratoires. L'OIM était idéalement placée pour faire avancer la réflexion sur ces questions de manière pragmatique et bien informée.

160. Un représentant a relevé que le revers des changements climatiques était la perte d'emplois dans les industries polluantes, ce qui entraînait des migrations. En revanche, la lutte contre les changements climatiques provoquerait la création de nouveaux emplois dans les industries vertes et conduirait à l'adoption de sources énergétiques renouvelables et de meilleures techniques. La politique internationale devrait surtout mettre l'accent sur la création d'emplois tournant autour des énergies non polluantes, faciliter l'admission de travailleurs étrangers qualifiés dans les pays de destination et créer les conditions permettant aux populations de rester dans leurs frontières.

161. M. Bogardi et le Directeur général ont émis l'un et l'autre l'opinion selon laquelle le binôme migration / environnement resterait une question brûlante dans les années à venir, ajoutant que 2008, en particulier, promettait de donner lieu à des débats intéressants sur la question dans le cadre de nombreuses manifestations. Les organisateurs du deuxième Forum mondial sur la migration et le développement devraient être encouragés à ajouter à leur ordre du jour la question

des interrelations entre migration et environnement, car cette question méritait d'être débattue au niveau intergouvernemental.

## DEBAT GENERAL

### a) Allocutions du Directeur général et du Directeur général adjoint

162. Le Directeur général a développé la déclaration résumée dans ses grandes lignes en annexe I au présent rapport.

163. Le Directeur général adjoint a prononcé l'allocution reproduite en annexe II au présent rapport.

### b) Déclarations des membres et observateurs

164. Les Etats Membres suivants (énumérés par ordre alphabétique) ont fait une déclaration:<sup>\*</sup> Afghanistan, Afrique du Sud, Angola, Argentine, Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bénin, Bulgarie, Cameroun, Canada, Costa Rica, Egypte, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Ghana, Honduras, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Maroc, Maurice, Mexique, Moldova, Népal, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Panama, les Philippines, Pologne, Portugal (au nom de l'Union européenne), Sénégal, Serbie, Suède, Suisse, Thaïlande, République démocratique du Congo, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni, Thaïlande, Tunisie (au nom du Groupe africain), Turquie et Venezuela (République bolivarienne du).

165. Des déclarations ont également été faites ou soumises par les observateurs suivants:<sup>\*</sup> Ethiopie, Saint-Siège, Union africaine, Secrétariat général ibéro-américain (SEGIB), Ordre souverain de Malte, Comité international de la Croix-Rouge et *Human Rights Watch*.

166. Les Membres ont souhaité la bienvenue aux nouveaux Membres et observateurs de l'OIM. De nombreux Etats Membres ont également salué l'adoption de la Stratégie de l'OIM, qui aiderait l'Organisation à relever les défis de l'heure de manière efficace. Celle-ci constituait une déclaration claire des buts et des objectifs de l'Organisation, à l'aune desquelles se mesureraient ses résultats. Un certain nombre d'Etats Membres ont néanmoins relevé des domaines où la situation mériterait d'être améliorée, surtout pour éviter les chevauchements d'activités avec d'autres organisations internationales.

167. Après que la dernière délégation se fut exprimée, le Directeur général a commenté un certain nombre de points soulevés au cours du débat général. L'OIM continuerait d'explorer de nouvelles façons d'appliquer la stratégie récemment adoptée. Elle continuerait d'appuyer les processus régionaux nouveaux et en cours, auxquels elle attribuait une importance vitale, et de consolider ses activités de renforcement de capacités notamment en Afrique. Il a pris note de l'offre faite par le

---

<sup>\*</sup> Les textes des déclarations, telles qu'elles ont été reçues des Membres et observateurs, sont accessibles aux Etats Membres sur le site Internet de l'OIM à l'adresse [www.iom.int](http://www.iom.int).



Maroc d'accueillir le centre de renforcement de capacités pour l'Afrique et s'est félicité des efforts faits en différents endroits dans les domaines de la formation et du renforcement de capacités.

168. La proposition du Groupe mondial sur la migration de mettre sur pied le Partenariat international sur la migration et le développement avait également été évoquée. A ce propos, il a constaté que certaines délégations y étaient favorables, et d'autres défavorables. Il serait peut-être utile, comme l'avait suggéré un Etat Membre, de mettre sur pied un groupe de travail chargé d'examiner la question.

169. De nombreuses délégations s'étaient exprimées sur la migration circulaire et à court terme. Elles avaient évoqué le partage de responsabilités entre pays de destination et pays d'origine, afin de veiller à ce que les migrants ne laissent pas un vide derrière eux et qu'ils disposent des documents requis afin d'exercer l'activité pour laquelle ils avaient été recrutés.

170. Il fallait trouver de nouvelles manières de préserver les droits humains des migrants. La criminalisation des migrants irréguliers et toutes les formes de xénophobie devaient être résolument combattues, notamment par l'intégration des communautés de migrants et par un contrôle des flux irréguliers de migrants. A cet égard, l'OIM espérait obtenir davantage de soutien pour son assistance humanitaire en faveur des migrants en détresse (HASM) et continuerait à coopérer avec d'autres institutions pour venir en aide aux migrants en détresse.

171. le Directeur général adjoint a soulevé trois points. Premièrement, le débat général offrait à l'Organisation la possibilité d'entendre les préoccupations de tous ceux que concernaient les migrations: les pays d'origine, de destination et de transit, les migrants eux-mêmes et les ONG œuvrant pour la défense de leurs intérêts. La session ordinaire du Conseil était la seule réunion officielle à laquelle toutes les parties étaient mises en mesure d'exposer leurs points de vue.

172. Deuxièmement, si le caractère toujours plus multisectoriel de la migration faisait du renforcement de capacités une nécessité absolue, il fallait que des demandes dans ce sens soient formulées en bonne et due forme.

173. Troisièmement et dernier point, l'Organisation devait se centrer sur ce qu'elle faisait bien. Il fallait que toutes les disciplines requises pour une bonne gestion des migrations soient représentées au Conseil pour pouvoir débattre de la politique migratoire.

#### **PROJETS DE RAPPORTS SUR LA QUATRE-VINGT-DOUZIEME SESSION ET LA QUATRE-VINGT-TREIZIEME SESSION (EXTRAORDINAIRE) DU CONSEIL**

174. Le Conseil a adopté la résolution n° 1157 (XCIV) approuvant les rapports sur la quatre-vingt-douzième session (MC/2210) et la quatre-vingt-treizième session (extraordinaire) (MC/2220).

## **RAPPORT SUR LA CENT QUATRIEME SESSION DU COMITE EXECUTIF**

175. Par sa résolution n° 1158 (XCIV), le Conseil a approuvé les décisions prises par le Comité exécutif à sa session de printemps et a pris note du rapport sur la cent quatrième session du Comité exécutif (MC/2225).

## **REACTUALISATION SUCCINCTE DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2007**

176. Le Rapporteur du Comité permanent des programmes et des finances a indiqué que le Comité permanent avait examiné le document MC/2226, dans lequel il était dit que la partie administrative du budget était restée inchangée à 38 millions de francs suisses, que la partie opérationnelle du budget avait été portée de 636,6 millions à 721,5 millions de dollars des Etats-Unis et que les revenus discrétionnaires devaient être en hausse d'environ 7 millions de dollars, sous l'effet principalement d'une rentrée plus importante que prévue d'intérêts et de revenus provenant de la commission pour frais généraux. L'application proposée de ce surcroît de revenus discrétionnaires était précisée dans le document. Le Comité permanent a ensuite recommandé que le Conseil prenne note du document.

177. Le Conseil a pris note du document MC/2226.

## **RAPPORT DE SITUATION SUR LES CONTRIBUTIONS ASSIGNEES RESTANT DUES A LA PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET**

178. Le Rapporteur du Comité permanent des programmes et des finances a fait savoir que, le 11 octobre 2007, le total des contributions assignées restant dues s'élevait à environ 6 millions de francs suisses et que 18 Etats Membres étaient potentiellement visés par l'Article 4 de la Constitution. Un certain nombre d'Etats Membres avaient informé le Comité permanent des efforts qu'ils continuaient de déployer pour s'acquitter de leurs arriérés. Le Comité permanent en avait pris bonne note et avait instamment prié ceux des Etats Membres qui avaient des contributions restant dues depuis deux années consécutives ou davantage, soit de s'en acquitter intégralement, soit de consentir à un plan de remboursement, et de rendre compte au Conseil des efforts faits pour honorer leurs obligations financières.

179. L'Administration a ajouté qu'après la session du CPPF, des paiements avaient été reçus en totalité de la République démocratique du Congo, du Portugal, de la République de Corée, de la Tunisie et du Zimbabwe, et que des paiements avaient été effectués conformément aux plans de remboursement par la République dominicaine et le Kirghizistan. Le Gouvernement du Tadjikistan avait envoyé une contribution qui était malheureusement insuffisante pour lui permettre de ne plus être visé par les dispositions de l'Article 4 de la Constitution. L'Administration a également fait savoir que le Gouvernement argentin l'avait informée qu'il effectuerait prochainement un versement au titre de ses contributions restant dues et conclurait avec elle un plan de remboursement.

180. Le représentant de l'Argentine a fait savoir que le Ministère de l'Intérieur de son pays avait adopté une résolution concernant le règlement des arriérés de l'Argentine, qui serait versés au cours de la semaine à venir.

181. Le représentant du Cameroun a informé les participants que des dispositions avaient été prises par son pays pour que ses contributions assignées restant dues soient réglées dans leur intégralité au cours des tout prochains jours.

182. Le représentant du Nigéria a indiqué que des retards administratifs avaient fait obstacle au paiement de la contribution restant due de son pays au cours de la session du Conseil, mais que ce paiement serait fait intégralement sous peu.

183. Le Rapporteur du Comité permanent a encore ajouté que l'Administration avait rappelé que la République du Libéria avait demandé que l'intégralité de ses contributions assignées restant dues jusqu'en 2005 soit effacée. L'Administration avait répondu qu'il n'existait aucune disposition dans la Constitution ou dans le Règlement financier qui permette d'annuler des contributions assignées, et que l'approche la plus commune dans les organisations internationales était de conclure un plan de remboursement. La plupart des délégations avaient souligné qu'il était important que les Etats Membres fassent preuve de discipline financière dans le paiement de leurs contributions assignées. L'Administration avait été invitée à prendre contact avec le Gouvernement libérien et à proposer un plan flexible de remboursement qui tienne compte de la situation socio-économique du pays.

184. L'Administration a informé le Conseil qu'un plan de remboursement très flexible avait été proposé au Gouvernement du Libéria. Cette question était actuellement en cours de réexamen, et les Etats Membres seraient tenus au courant des développements à l'occasion des sessions futures des organes directeurs.

185. Le Directeur général adjoint a indiqué que l'Ambassadeur du Libéria à Paris, qui couvrait également Genève, avait appelé pour confirmer que les contributions de 2006 et 2007 seraient réglées d'un jour à l'autre. Il a également indiqué que le Libéria était prêt à accepter un plan de remboursement sur 15 ans, mais qu'il avait bon espoir d'acquitter les sommes restant dues dans un délai plus bref.

186. Le Conseil a pris note des efforts déployés par certains Etats Membres pour s'acquitter de leurs contributions assignées restant dues et a instamment prié tous ceux qui étaient en retard de paiement depuis deux années consécutives ou davantage d'acquitter intégralement les montants restant dus ou de consentir à un plan de remboursement.

## **PROGRAMME ET BUDGET POUR 2008**

187. Le Rapporteur du Comité permanent des programmes et des finances a indiqué qu'un certain nombre de délégations s'étaient félicité de la présentation améliorée du Programme et Budget pour 2008 (MC/2227).

188. Comme prévu, la partie administrative du budget pour 2008 avait été établie sur la base du principe de la croissance nominale zéro et s'élevait à 38 045 000 francs suisses. Pour parvenir à ce résultat, il avait fallu absorber les augmentations statutaires et autres augmentations automatiques de dépenses à hauteur d'environ 1 million de francs suisses. Dans le nouveau barème des quotes-parts, les contributions assignées de la plupart des Etats Membres se trouvaient réduites par rapport à 2007. La partie opérationnelle du budget s'élevait à 529 millions de dollars des Etats-Unis, ce qui représentait une augmentation d'environ 90 millions de dollars par rapport au budget initial de 2007, qui était de 438,5 millions de dollars. Les revenus discrétionnaires avaient été estimés à 31 millions de dollars. Suite à des demandes spécifiques du Groupe africain, une somme de 250 000 dollars avait été inscrite au budget pour le soutien structurel et le renforcement de capacités en Afrique.

189. Le Groupe africain s'était réservé le droit de reprendre la discussion sur le Programme et Budget pour 2008 lors de la présente session du Conseil, selon le résultat que donnerait la poursuite des entretiens avec l'Administration.

190. Le Comité permanent des programmes et des finances avait recommandé que le Programme et Budget pour 2008 (MC/2227) soit approuvé, avec la réserve émise par le Groupe africain.

191. Le Groupe africain a déclaré retirer sa réserve à propos du Programme et Budget pour 2008, telle qu'il l'avait exposée en détail dans sa déclaration lors du débat général. Se réclamant de l'esprit de coopération prévalant entre l'OIM et le Groupe, il a remercié les délégations qui avaient bien voulu souligner les besoins de l'Afrique.

192. Voyant que le Groupe africain retirait sa réserve, plusieurs Etats Membres ont réaffirmé le besoin d'établir des structures efficaces de renforcement de capacités en Afrique.

193. Le Conseil a adopté la résolution n° 1159 (XCIV) concernant le Programme et Budget pour 2008 (MC/2227).

#### **AUTRES POINTS SOULEVES DANS LE RAPPORT DU COMITE PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES**

194. Le Rapporteur du Comité permanent des programmes et des finances a rendu compte d'un certain nombre d'autres points débattus par le Comité permanent lors de sa première session.

i) Règlement du Comité permanent des programmes et des finances (MC/2232)

195. Le Comité permanent avait examiné le document MC/2232, que l'Administration avait rédigé sur la base du Règlement du Conseil, du Comité exécutif et de l'ancien Sous-Comité du budget et des finances, et qui reprenait les observations faites par les Etats Membres au cours des consultations informelles. Un consensus s'était fait sur le règlement au cours du débat qui avait suivi, et le Comité permanent avait donc recommandé l'adoption de ce règlement par le Conseil.

ii) Déclaration d'un représentant de l'Association du personnel

196. Le Président du Comité de l'Association du personnel (SAC) avait exprimé sa satisfaction à propos de la coopération du Comité avec l'Administration, non sans se dire préoccupé à propos de certains changements proposés au Statut et Règlement du personnel: un certain nombre de dispositions relevant du Statut, que le Conseil était seul habilité à modifier, devaient semble-t-il faire partie du Règlement, lequel pouvait être modifié à la discrétion de l'Administration. Il avait noté les améliorations significatives apportées aux conditions de travail du personnel de terrain, et en particulier la proposition d'allouer une partie des revenus discrétionnaires pour que le personnel recruté au plan local, partout dans le monde, puisse bénéficier d'une assurance maladie, et s'était dit préoccupé par le fait que le personnel de l'OIM n'était toujours pas au bénéfice de certains privilèges et immunités de la part d'un certain nombre d'Etats Membres.

197. Dans une déclaration lue en son nom, le Directeur général avait reconnu l'excellent travail effectué par le personnel de l'OIM dans le monde et noté que l'Administration avait collaboré avec le Comité de l'Association du personnel dans le cadre d'initiatives visant à améliorer les conditions d'emploi du personnel. Le Comité avait été invité à apporter sa contribution aux amendements au Statut et Règlement du personnel. S'il pouvait y avoir des différences de point de vue dans certains domaines, le fait était que l'Administration avait toujours élaboré des solutions avec le Comité qui étaient bénéfiques pour le personnel.

198. Un certain nombre de délégations avaient salué la volonté de concertation qui transparaissait à présent des relations entre l'Administration et le Comité de l'Association du personnel, et avaient invité ce dernier à solliciter l'aide des Etats Membres s'il le jugeait nécessaire.

199. Le Comité permanent avait pris bonne note de la déclaration du président du Comité de l'Association du personnel et de la réponse apportée par le Directeur général.

iii) Echange de vues sur les points proposés par les Membres

a) L'OIM et l'initiative "Une ONU"

200. L'Administration a rappelé que, si les Etats Membres ne s'étaient généralement pas montré en faveur de l'incorporation de l'OIM dans le système des Nations Unies, ils avaient émis le souhait de la voir nouer des relations plus étroites avec celui-ci. En conséquence, l'Administration avait continué de renforcer sa participation au sein des équipes de pays des Nations Unies, et l'OIM était activement engagée dans cinq des pays associés à la phase pilote du projet "Une ONU". L'association de l'OIM avec ce processus était variable selon les pays, dépendant du niveau d'activité et des souhaits de l'équipe de pays comme du pays d'accueil. Les Etats Membres avaient décidé que la question devait être maintenue à l'ordre du jour des sessions futures du Comité permanent.

b) Le rôle de l'OIM dans les petits groupes d'intervention (clusters)

201. L'Administration avait fait savoir que l'OIM était un participant actif au sein des "clusters" spécialisés dans les abris d'urgence, la protection, la logistique, le relèvement rapide et la santé, et qu'elle était en outre l'agence chef de file pour le "cluster" s'occupant de la coordination et de la gestion des camps. Elle s'était également penchée sur les préoccupations exprimées en matière

budgétaire. Un Etat Membre avait fait un commentaire sur l'absence relative de débat à propos de cette approche des "clusters" au sein de l'OIM.

- c) Le Groupe mondial sur la migration et le Partenariat international migration - développement

202. L'Administration avait soumis une documentation de référence concernant le Groupe mondial sur la migration et sa participation aux préparatifs du deuxième Forum mondial sur la migration et le développement. Elle avait conçu l'idée du Partenariat international sur la migration et le développement en réponse au besoin d'un mécanisme de mise en œuvre pouvant notamment faciliter le suivi des recommandations du Forum mondial au niveau opérationnel et fournir un financement et un soutien. Certaines délégations avaient posé des questions sur le financement et les ressources utilisées par l'OIM pour appuyer la participation de l'Organisation à un processus dont elles estimaient qu'il n'avait pas été débattu comme il aurait fallu avec les Etats Membres. L'Administration s'était engagée à fixer une date pour tenir de nouvelles consultations à ce sujet.

- iv) Barème des quotes-parts de l'OIM

203. Le Comité permanent avait pris note du document SCPF/3, Méthode utilisée pour l'établissement du barème des quotes-parts de l'OIM, et du document SCPF/4, Alignement complet du barème des quotes-parts de l'OIM sur celui des Nations Unies. Il avait recommandé que les dispositions du document SCPF/4, actualisées pour tenir compte de l'admission de nouveaux Etats Membres, soient adoptées pour 2009 par le Comité exécutif à sa session de printemps en 2008.

- v) Rapport sur la gestion des ressources humaines de l'OIM (MC/INF/286)

204. L'Administration avait donné un aperçu des éléments clés de la gestion des ressources humaines au cours des douze mois précédents. Le Comité des nominations, affectations et rotations nouvellement créé passerait en revue les besoins de l'Organisation en termes de dotation en effectifs et la mobilité des fonctionnaires internationaux, pour ensuite faire des recommandations à l'adresse du Directeur général. Des fonds avaient été mis de côté afin que les prestations de l'assurance maladie et accident d'origine non professionnelle soient graduellement élargies au personnel des services généraux partout dans le monde. La scission du document "Statut et Règlement du personnel" en deux documents distincts mais étroitement liés avait été entreprise, et devrait concerner l'ensemble des membres du personnel au service de l'Organisation. Le but était de rendre le document initial plus universel et d'éliminer la distinction inutile entre fonctionnaires et employés.

205. Le Comité permanent a pris note du document MC/INF/286.

- vi) Le point sur la délocalisation: les Centres administratifs de Manille et de Panama (SCPF/2)

206. L'Administration avait fait savoir que les responsabilités et les rôles respectifs des centres administratifs de Manille et de Panama avaient été clairement définis. Elle veillerait à ce que ces centres continuent de se compléter mutuellement et à éviter tout chevauchement inutile d'activités.

Un délégué a fait observer que, si le but de la délocalisation était de faire des économies, les dépenses des deux centres administratifs avaient brutalement augmenté. L'Administration a fait remarquer que les centres administratifs permettaient à l'Organisation d'apporter un soutien accru face à l'intensification des activités dans tous les domaines.

207. Le Comité permanent avait pris note du document SCPF/2.

- vii) Soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition (Rapport d'activité pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2007 (SCPF/5))

208. L'Administration avait présenté le document SCPF/5 et fait référence à la création d'une deuxième ligne de crédit, qui prendrait effet le 1<sup>er</sup> janvier 2008, avec un financement partiel déjà identifié en 2007, comme indiqué dans le document MC/2226, et aussi dans le budget de 2008, dont rendait compte le document MC/2227, le solde devant être identifié en 2008, soit après la clôture des comptes de 2007. Une délégation avait encouragé les Etats Membres à fournir un soutien financier au Fonds 1035, et s'était réjoui des efforts déployés par l'Administration pour veiller à ce que les dépenses soient proportionnelles à la répartition géographique des Etats Membres remplissant les conditions requises.

209. Le Comité permanent avait pris note du document SCPF/5.

210. L'Administration a fait observer que la première ligne de crédit du Fonds 1035 comportait une somme de 600 000 dollars des Etats-Unis provenant de contributions sans affectation spéciale versées par le Gouvernement des Etats-Unis, et que des instructions avaient été reçues du Gouvernement autrichien pour réserver une somme de 84 000 dollars des Etats-Unis, prélevée sur sa contribution sans affectation spéciale, en faveur du Fonds 1035.

211. Plusieurs Etats Membres se sont félicités de l'introduction de cette deuxième ligne de crédit dans le Fonds 1035.

212. Le Conseil a pris note des documents et approuvé les recommandations du Comité permanent. Il a adopté la résolution n° 1160 (XCIV) concernant le Règlement du Comité permanent des programmes et des finances.

## **ELECTION DU COMITE EXECUTIF**

213. Le Conseil a noté que les 35 Etats Membres suivants souhaitaient être représentés au sein du Comité exécutif en 2008 et 2009:

214. Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Bangladesh, Bélarus, Costa Rica, Croatie, Egypte, El Salvador, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ghana, Guatemala, Grèce, Hongrie, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Maroc, Mexique, Népal, Nigéria, Panama, Pays-Bas, Philippines, République de Corée, Royaume-Uni, Sénégal, Sri Lanka, Suède, Thaïlande, Tunisie, Ukraine.

215. Le Conseil a adopté la résolution n°1161 (XCIV) concernant l'élection du Comité exécutif.

**PROCEDURES RELATIVES A L'ELECTION D'UN DIRECTEUR GENERAL ET D'UN DIRECTEUR GENERAL ADJOINT: ELEMENTS DESTINES A FAVORISER LA TRANSPARENCE**

216. Le Président, en introduisant ce point de l'ordre du jour, a évoqué les consultations informelles qui s'étaient tenues le 15 novembre, les échanges de vue informelles ayant eu lieu les 27 et 29 novembre, ainsi que les documents MC/2234, MC/2234/Rev.1 et MC/2236.

217. Le représentant de l'Egypte, exprimant le besoin de compromis concernant un ensemble complet de règles en matière d'élection qui tiennent compte des vues exprimées par les Etats Membres et s'accordent avec la Constitution de l'Organisation, s'est dit prêt à accepter la partie IV du document MC/2234/Rev.1, sur laquelle un consensus avait émergé pendant le Conseil. Le document MC/2236, pour sa part, contenait des éléments qui exigeaient un complément de délibérations et n'avaient pas débouché sur un large consensus. Le fait que ces éléments avaient été ajoutés très peu de temps auparavant était malvenu, en ce sens qu'il forçait le Conseil à prendre une décision sur une question importante pour satisfaire les intérêts de quelques Etats en ignorant les préoccupations des autres. Si un consensus devait néanmoins émerger à ce propos, l'Egypte ne ferait pas obstacle à l'approbation des règles présentées dans ce document. Le représentant a proposé d'y ajouter la phrase suivante: "Les éléments additionnels ci-joints doivent s'appliquer en accord avec le règlement du Conseil, en complément de l'article 48 dudit règlement". Il s'est dit d'accord avec la suggestion du Président de mettre sur pied un groupe de travail, estimant que celui-ci devrait se pencher plus largement sur le processus de prise de décision du Conseil.

218. Le représentant du Bélarus aurait préféré voir supprimer le paragraphe 1 du document MC/2236, mais il a dit ne pas vouloir faire obstacle à l'adoption des règles présentées dans ce document au cas où celui-ci recueillerait un consensus. Il a également souscrit à l'idée de créer un groupe de travail chargé d'examiner tous les éléments relatifs à l'élection prochaine d'un directeur général.

219. Après que les Etats Membres se furent consultés, le Président a proposé d'ajouter le paragraphe suivant comme point 8 au document MC/2236: "L'application des éléments additionnels doit se faire en accord avec le règlement du Conseil, en complément de l'Article 48 dudit règlement". L'Article 48 précise que "le Conseil peut modifier toute disposition du présent règlement, pourvu que l'amendement proposé soit compatible avec la Constitution de l'Organisation".

220. Un délégué a demandé si l'adjonction du point 8 sous-entendait toujours que la majorité des deux tiers était requise pour l'élection, conformément à la règle 6a du règlement du Conseil. Le conseiller juridique a répondu que tel était bien le cas.

221. Le Conseil a adopté les règles énoncées dans le document MC/2236, ainsi amendé.<sup>4</sup>

---

<sup>4</sup> Le texte intégral, tel qu'amendé, a été ultérieurement distribué sous la cote MC/2236/Rev.1.



222. Le représentant du Bélarus a noté que l'exigence selon laquelle la candidature du directeur général et celle du directeur général adjoint devaient être présentées par un Etat Membre risquait de nuire à leur indépendance. Sa délégation s'était néanmoins ralliée au consensus sur le document MC/2236 ainsi révisé, par esprit de compromis et rassuré par le fait que le Conseil pouvait amender le document dès qu'il le jugerait nécessaire.

223. Le représentant du Bangladesh a lui aussi estimé que le texte du paragraphe 1 du document MC/2236 relatif aux nominations de candidats pouvait compromettre la neutralité que l'on était en droit d'attendre d'un fonctionnaire international nommé à la tête d'une organisation internationale. Sa délégation aurait souhaité proposer qu'un directeur général ou un directeur général adjoint en exercice puisse être dispensé de ce passage obligé dans le cas d'un deuxième mandat, mais elle avait retiré sa proposition après s'être convaincue que le Conseil pourrait amender les règles précisées dans le document MC/2236 lorsque cela apparaîtrait nécessaire.

224. Le représentant du Canada s'est exprimé en faveur des règles ainsi amendées et a exprimé sa satisfaction à propos de la souplesse manifestée par les Etats Membres.

225. Le délégué du Honduras a estimé que l'Administration de l'OIM actuellement en place faisait un travail remarquable. Les règles d'élection jusque là en vigueur étaient suffisamment claires, mais elles n'étaient plus adaptées aux circonstances. Les Etats Membres devraient entreprendre un processus de réformes en profondeur, non seulement en ce qui concernait les procédures en matière d'élection, mais aussi en vue d'introduire le concept de représentation régionale à propos des personnes nommées à la tête de l'Organisation.

226. Le délégué du Sénégal a fait observer que le paragraphe 1 du document MC/2236 était intitulé "Nomination des candidats", alors que le paragraphe 2 s'énonçait "Présentation des candidatures". A son avis, les deux paragraphes devaient être harmonisés.

227. Le Président a proposé que les deux paragraphes soient harmonisés si le Conseil était amené à amender le document. Il a remercié tous les Etats Membres pour leur esprit de coopération et pour le sens du compromis qu'ils avaient manifesté dans leur examen du point 14. Le Président a dit rester ouvert à toutes les possibilités concernant une nouvelle amélioration des règles.

228. De nombreux Etats Membres ont remercié le Président de ses efforts inlassables pour parvenir à un consensus sur les règles énoncées dans le document MC/2236 ainsi révisé.

## **AUTRES QUESTIONS**

229. Aucune autre question n'a été examinée.

## **LIEU ET DATE DES PROCHAINES SESSIONS**

230. Le Conseil a adopté la résolution n° 1162 (XCIV) concernant sa prochaine session ordinaire et invitant le Comité exécutif à se réunir en juin 2008. Les dates ont été provisoirement fixées comme suit: du 2 au 5 décembre 2008 pour le Conseil, et le 17 juin 2008 pour le Comité exécutif.

Les dates provisoires des deuxième et troisième sessions<sup>5</sup> du Comité permanent des programmes et des finances ont été fixées respectivement au 6 et 7 mai et 28 et 29 octobre 2008.

231. Le Conseil a encore adopté la résolution n° 1163 (XCIV) concernant la quatre-vingt-quinzième session (extraordinaire) du Conseil. Les dates de cette session, lors de laquelle les Etats Membres seront appelés à élire un directeur général, ont été provisoirement fixées aux 18 et 19 juin 2008.

---

<sup>5</sup> Les dates de la 3eme session du CPPF ont ensuite été changées pour cause de concomitance avec une autre réunion: au lieu des 28 et 29 octobre, elle se tiendra les 4 et 5 novembre 2008.

Annexe I

**GRANDES LIGNES DE  
L'ALLOCUTION DU DIRECTEUR GENERAL**

Stratégie de l'OIM

- Nous avons entrepris d'appliquer le document de stratégie approuvé en juin dans chacun des domaines de notre action.
- Lors de la première réunion du nouveau Comité permanent des programmes et des finances, le mois dernier, les délégations ont eu, sous la direction de la Présidente par intérim du Conseil, un débat utile sur les questions de politique générale.
- Nous avons remanié le Livre Bleu de façon à montrer comment nos programmes et nos projets s'accordent avec les priorités fixées par le Conseil.
- Nous avons également partagé le document de stratégie avec nos partenaires du Groupe mondial sur la migration, afin qu'il puisse servir de guide à notre coopération future.

Persistance de la croissance de l'Organisation

- L'OIM se rapproche de plus en plus de son objectif ancien qui est de se donner une vaste couverture représentative à l'échelle mondiale.
- Les nouveaux Membres et observateurs que cette session du Conseil a admis au sein de l'Organisation témoignent de la large acceptation de l'OIM et du renforcement bienvenu de notre capacité à répondre aux besoins des migrants et des gouvernements.
- Au cours des derniers mois et des dernières années, nous avons signé des accords de coopération avec la Chine, l'Inde et la Fédération de Russie, et avons entrepris d'importantes activités de programmes avec chacun de ces trois pays.
- Nous nous réjouissons de l'intérêt récemment manifesté par les Etats du Conseil de coopération du Golfe à collaborer avec l'OIM en général, dans la mesure où l'intention de ces Etats est de perfectionner leur système de recrutement de main-d'œuvre contractuelle à l'outre-mer et d'améliorer les conditions de vie et de travail des travailleurs étrangers.

### Migration et développement

- La réunion de Bruxelles du Groupe mondial sur la migration et le développement est parvenue à lancer un processus qui porte en soi la promesse d'avantages considérables pour tous les pays.
- Le GMG aura un rôle à jouer dans la prochaine réunion du Forum mondial à Manille.
- Le renforcement des capacités axé sur une participation fructueuse au marché mondial de la main-d'œuvre est un élément clé des efforts déployés pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés en matière de migration pour le développement.
- L'OIM et les autres institutions membres du GMG collaborent avec le Gouvernement philippin et de nombreux autres pays en développement à l'élaboration d'un concept portant sur un partenariat international en matière de migration et de développement, censé répondre aux besoins de renforcement de capacités de l'économie mondiale, en accord avec un marché de la main-d'œuvre mieux géré. Cette question a déjà été abordée lors de la réunion du CPPF.
- Dans ce contexte, les Membres se réjouiront d'apprendre que le dialogue multilatéral entre les pays d'origine et d'accueil en Asie progresse constamment, grâce au Processus de Colombo, et devrait être en mesure de fournir des modèles de coopération à d'autres pays et d'autres continents.
- La coopération multilatérale sur le plan de la fixation des conditions d'emploi des travailleurs étrangers est la méthode la plus efficace pour créer un marché du travail régulé et aussi l'un des meilleurs moyens de protéger les droits humains des travailleurs.

### Autres faits nouveaux

- Au cours de l'année écoulée, la problématique migration/environnement s'est hissée sur l'avant-scène, suscitant une attention accrue sur les déplacements humains, à caractère permanent ou temporaire, résultant des changements climatiques, du réchauffement planétaire, de la désertification et des catastrophes naturelles. A cet égard, l'OIM a réagi, durant la saison des tempêtes tropicales de 2007, à diverses situations d'urgence apparues dans les Caraïbes, en Amérique centrale et au Mexique.
- Le Centre administratif de Panama se met progressivement en place et promet d'apporter un gain d'efficacité et d'efficacité dans les activités que nous déployons partout dans le monde.
- En 2008, nous lancerons la seconde phase de PRISM, notre nouvelle plate-forme logicielle devant doter l'OIM des capacités les plus abouties en termes de ressources humaines et de gestion financière.

- Vous savez tous que la dernière édition du Rapport *Etat de la migration dans le monde* de l'OIM doit paraître cette année. Celui-ci est d'ores et déjà très attendu par les gouvernements et les étudiants s'intéressant à la question migratoire.

#### Relations avec le personnel

- Comme le Comité de l'Association du personnel l'a indiqué aux Etats Membres lors de la réunion du Comité permanent des programmes et des finances, le mois dernier, le SAC et l'Administration continuent de collaborer étroitement au recensement des nouveaux domaines de coopération, à rehausser le moral du personnel et à améliorer les conditions de travail.
- L'assurance maladie du personnel local (qui concerne la majorité des employés), un Statut et Règlement du personnel simplifié, un mémorial pour les collègues qui ont perdu la vie alors qu'ils étaient au service de l'OIM, de nouvelles mesures concernant l'exemption de l'imposition sur le revenu – sont quelques-uns des exemples d'améliorations que nous mettrons prochainement en application avec le SAC.
- Le personnel de l'OIM travaille durement et nourrit un sentiment réel de fierté et d'accomplissement. L'Administration – de même d'ailleurs que les Etats Membres – se doivent de veiller à ce que le personnel opère dans des conditions aussi sûres, aussi productives et aussi gratifiantes que possible. J'invite toutes les parties concernées – Etats Membres, SAC et Administration – à œuvrer conjointement dans ce sens.



Annexe II

**ALLOCUTION DU DIRECTEUR GENERAL ADJOINT**

Mesdames et Messieurs les ministres,  
Mesdames et Messieurs les ambassadeurs,  
Mesdames et Messieurs les délégués,

1. J'ai l'honneur et le plaisir de m'adresser à vous aujourd'hui à l'occasion de cette quatre-vingt-quatorzième session du Conseil de l'OIM.

2. J'aimerais adresser des remerciements particuliers à la Présidente sortante, S.E. Mme Najat Al-Hajjaji, Ambassadeur de la Jamahiriya arabe libyenne, pour ses efforts et son engagement, grâce auxquels nous avons pu aller de l'avant et conclure le débat sur la stratégie de l'OIM. Elle mérite toute notre reconnaissance pour cet accomplissement important pour l'OIM comme pour ses Etats Membres.

3. J'aimerais également féliciter le nouveau Président du Conseil, S.E. M. Juan Antonio March, Ambassadeur d'Espagne, ainsi que les membres de son bureau, pour leur élection. J'aimerais réitérer à l'Ambassadeur tout mon soutien dans sa direction des travaux de sa présidence parce qu'il s'agit, cette année, de traiter des questions qui revêtent une importance absolument cruciale pour l'évolution future de l'Organisation, comme pour la vision et la stratégie à long terme.

4. Je tiens à souhaiter à nouveau la bienvenue à nos nouveaux Etats Membres, la République socialiste du Viet Nam avec laquelle nous avons entretenu près de vingt années de coopération, et la République du Burundi, avec laquelle nos relations remontent à 2001, dans le cadre du Programme MIDA-Grands lacs. Je suis confiante que l'adhésion du Burundi et du Viet Nam ouvriront la voie à un nouvel élargissement de notre agenda de gestion des migrations et que cela aidera à mettre en place d'autres programmes et des activités revêtant un intérêt particulier pour le développement de ces deux pays.

5. Mes félicitations vont également à *Africa Recruit*, au *Refugee Education Trust* (RET) et à Femmes Africa Solidarité (FAS), pour leur demande d'admission en qualité d'observateur. Ils élargiront notre présence auprès des migrants que nous servons.

6. J'aimerais également souhaiter la bienvenue à toutes les délégations ici présentes, dont un grand nombre ont fait un long voyage pour participer à ce Conseil.

Mesdames et Messieurs,

7. Il y a quatre points sur lesquels j'aimerais mettre plus particulièrement l'accent aujourd'hui. Le premier concerne l'utilisation de la migration comme instrument efficace de réduction de la pauvreté, ainsi que le besoin de cohérence politique en la matière. En effet, de nombreux pays se sont exprimés sur ce sujet lors du Dialogue de haut niveau en 2006, puis au Forum mondial sur la migration et le développement en juillet 2007. Dans mes déclarations au Conseil en 2005 et 2006, j'ai systématiquement appelé les Chefs d'Etat et de Gouvernement, ainsi que nos partenaires dans

le domaine du développement, à porter leur attention sur ce point. La migration est un phénomène et un processus complexe et pluridimensionnel qu'il convient d'insérer dans le cadre du développement, et cet exercice a des conséquences directes sur les choix politiques qu'il convient de faire.

8. Par conséquent, intégrer le fait migratoire dans les agendas nationaux du développement, tout en maintenant l'accent sur la mise au point de stratégies cohérentes et durables d'éradication de la pauvreté, constitue un défi de taille pour de nombreux gouvernements, particulièrement ceux des pays d'origine. Bien peu de gouvernements ont été en mesure, de relever ce défi de manière cohérente, et pour beaucoup d'entre eux restent théoriques les relations existant entre migration et développement.

9. Les politiques migratoires nationales et la cohérence dans ce domaine exigent des actions coordonnées entre les différents programmes et ministères gouvernementaux afin de combler le manque de coopération interinstitutionnelle; elles exigent aussi une meilleure collaboration entre les politiques des pays d'origine et celles des pays d'accueil, ainsi qu'entre les gouvernements concernés et la communauté internationale.

10. Pas plus tard que ce mois-ci, pour prendre un autre exemple de problématique émergent, de nombreux gouvernements se sont exprimés à Lisbonne pour l'incorporation du changement climatique dans les cadres nationaux de développement, notamment dans les documents de stratégie de réduction de la pauvreté, et ont plaidé pour un engagement plus ferme en faveur de l'application de l'objectif n° 7 du Millénaire pour le développement consacré à l'environnement. Comment pouvons-nous donc compléter cet agenda d'intégration de la Migration dans les politiques nationales et quelles sont les étapes suivantes?

11. D'après notre expérience, la quête de cohérence passe par la tenue de réunions nationales à l'initiative des gouvernements. Je propose que soient organisées de telles réunions qui pourront apporter un soutien technique approprié et des services consultatifs aux gouvernements. Ces réunions nationales aideront à la création de comités nationaux interministériels chargés de la formulation de politiques nationales en matière migratoire et de la création de modèles économiques axés sur la gestion des migrations. C'est au sein de ces comités nationaux que la modélisation économique de la Migration, du genre de celle mise en œuvre par le Millennium Institute dans Threshold 21 que nous pouvons intégrer la Migration dans les plans sectoriels de développement économique.

12. Essentiellement par l'entremise de crédits dont elle dispose dans son Fonds 1035, l'OIM s'efforce d'aider les gouvernements à poursuivre cette approche d'intégration dans quelques pays pilotes (notamment le Ghana, le Mali, le Nigéria, le Zimbabwe et Maurice). En Asie, des pays tels que le Bangladesh et les Philippines ont fait des progrès et sollicitent l'appui technique et financier de l'OIM pour faire avancer le processus. L'Amérique latine est elle aussi intéressée à voir progresser son agenda sur la migration et le développement. En fait, il faut que ce processus devienne systématique pour l'Afrique, pour l'Asie et pour l'Amérique latine.



13. Plus important encore, l'évaluation récente du Programme de migrations pour le développement en Afrique (MIDA), qui est l'illustration des efforts déployés par l'OIM pour que la migration serve le développement, a réaffirmé la pertinence du MIDA vis-à-vis du mandat de l'Organisation, et particulièrement de sa Constitution et du nouveau document de stratégie adopté par les Etats Membres. Une fois encore, je prie instamment tous les Etats Membres, l'Administration de l'OIM et en particulier les gouvernements donateurs, d'investir dans le programme MIDA et de favoriser l'apport de crédits à ce programme.

14. Mesdames et Messieurs, j'en viens à présent à la diaspora. La période 2006-2007 a été témoin de nombreuses réunions qui ont eu lieu dans divers pays européens à propos de la nécessité de meilleures politiques à l'adresse de la diaspora, de méthodes de transfert financier présentant un bon rapport coût/efficacité, et de la mise sur pied de structures appropriées, capables d'aider à une compréhension commune et de favoriser la conclusion d'accords entre pays d'origine et pays hôtes, en investissant dans le potentiel que recèle la diaspora.

15. Sous les auspices du Gouvernement allemand, et plus précisément de son Agence de coopération technique (GTZ) et du Ministère fédéral de la coopération économique et du développement, la Conférence "Migration et main-d'œuvre – Comment concilier les intérêts des pays de destination et d'origine?" s'est tenue à Berlin en juin 2007 et a offert l'occasion de débattre, entre autres, de la question des rapatriements de fonds et de leur contribution aux effets positifs de la migration sur le développement. En novembre 2007, sous la présidence du Conseil européen qu'assume actuellement le Portugal, la Conférence consacrée aux journées du développement de l'Union européenne a traité des défis que posent les changements climatiques pour la coopération au développement en Europe, et l'opportunité m'a été offerte à cette occasion de mettre en lumière la contribution que peuvent apporter les migrants et la diaspora à la prévention de la dégradation de l'environnement.

16. Permettez-moi aussi de remercier l'Union africaine, et plus particulièrement le Gouvernement de l'Afrique du Sud, pour avoir organisé cette année cinq conférences régionales consultatives sur la diaspora à Brasilia (avril 2007), à Londres (avril 2007), à New York (juin 2007), à Paris (septembre 2007) et à Bridgetown, la Barbade (octobre 2007). Ces conférences ont été suivies par des consultations à l'échelle continentale à Addis Abeba (octobre 2007), qui ont préparé la tenue de consultations ministérielles en Afrique du Sud il y a une quinzaine de jours (novembre 2007). Le plan d'action auquel a conduit ce processus sera adopté lors du sommet extraordinaire devant être convoqué au début de 2008. Je vous encourage tous à lire ces rapports et à soutenir activement les efforts de la diaspora dans le monde entier.

17. Vers la fin de 2006 et durant toute l'année 2007, l'OIM s'est engagée dans une série de manifestations à caractère diplomatique intitulée "Dialogues avec la diaspora" et des plans d'action en ont découlés. Ces dialogues ne se bornent pas à confirmer l'engagement de la diaspora; ils permettent en outre une collaboration plus large dans différents secteurs du développement. Nous avons vu les résultats positifs de la participation de la diaspora en Chine, en Inde et en Amérique latine. Nous pouvons renforcer les capacités d'un pays en exploitant ses ressources à l'étranger.

18. Les diasporas sont surtout intéressées à prendre part aux efforts de développement dans les pays d'origine comme dans les pays de destination lorsqu'elles seront gagnées par un sentiment d'appartenance et seront reconnues en tant que partenaires clés du développement et en tant

qu'investisseurs. Pour y parvenir, tant les gouvernements des pays d'origine que ceux des pays d'accueil doivent investir dans ce type de ressources additionnelles pour le développement, en recensant leurs compétences et en veillant à bien comprendre leurs intérêts. Nouer des relations constructives entre pays d'origine, pays d'accueil et diasporas demande de traiter les migrants non pas comme une simple ressource, mais comme des partenaires en matière de développement et comme des investisseurs.

19. La question du genre, sur laquelle j'aimerais m'exprimer à présent, concerne elle aussi la diaspora. Il faut que cette question soit prise en compte dans les politiques nationales, car il s'agit d'un atout supplémentaire de la diaspora à ne pas négliger. Cela permettra non seulement de prendre en considération la situation des femmes vulnérables et leurs besoins, mais aussi de faire participer les femmes hautement qualifiées et de prendre acte de leur contribution aux pays d'origine comme aux pays d'accueil. Plus particulièrement, les femmes de la diaspora peuvent jouer un rôle déterminant dans la progression des politiques nationales d'intégration des migrants. A cet effet, l'OIM lancera prochainement une base de données des migrants qualifiés des deux sexes.

Mesdames et Messieurs,

20. S'agissant précisément de l'intégration de la dimension du genre dans les programmes et dans la dotation en effectifs de l'OIM, comme vous le savez, une évaluation a été faite l'année dernière des résultats de dix années de mise en œuvre de cette politique. A cet égard, je tiens à remercier personnellement ici Denise Glasscock, partie en retraite en mars 2007, et dont les efforts inlassables au service de l'OIM auraient dû lui valoir le prix du Directeur général pour services rendus à l'Organisation.

21. Cette évaluation s'est révélée un exercice très intéressant. Elle a remis en question notre perception de la notion du genre de l'OIM et nous a forcés à repenser notre action pour la promotion des femmes dans le personnel de l'Organisation ainsi que l'incorporation de la dimension du genre dans nos programmes et nos activités.

22. A la suite de cette évaluation, la personne en charge des questions de genre a mené une consultation auprès des fonctionnaires de rang supérieur dans l'ensemble de l'Organisation, des points focaux chargés des questions de genre et des membres du Groupe de travail sur les questions de genre (WGGI) afin de recueillir leur avis et leurs recommandations sur la manière de remédier aux faiblesses et aux lacunes de la politique actuelle. Notre coordinatrice des questions de genre a analysé leur contribution et rédigé un document de stratégie destiné à revitaliser la politique d'incorporation des questions de genre dans les programmes de l'OIM.

23. Au cours de la dernière session de la Commission des Nations Unies sur la condition de la femme en mars 2007, qui a surtout mis l'accent sur la discrimination contre les enfants de sexe féminin, l'OIM a insisté sur la nécessité d'améliorer les conditions d'éducation des filles en tant que stratégie de prévention de la traite, un service important que l'OIM continue d'assurer partout dans le monde.

24. Le groupe de travail aurait souhaité faire davantage, mais au bout du compte, nos contraintes budgétaires nous en ont empêchés. Avec une allocation plus généreuse, nous serions en mesure de faire davantage dans ce domaine.

25. En 2008, le WGGI, en mettant l'accent sur la recherche et la collecte de données, soutiendra l'incorporation de l'analyse sexospécifique dans quatre projets de l'OIM au Costa Rica, en Lettonie, en Indonésie et au Sénégal. Les conclusions de cet exercice nous aideront à faire en sorte que les projets de l'OIM répondent correctement aux besoins des hommes et des femmes et ne reproduisent pas les inégalités entre les sexes. Cette analyse du genre constituera, nous l'espérons, un élément systématique de notre travail d'élaboration de projets.

26. Il est regrettable que le personnel de l'Administration ne compte pas en son sein davantage de personnes recrutées spécifiquement pour promouvoir l'agenda de l'égalité entre les sexes à l'OIM. Les activités relatives au genre sont aujourd'hui entre les mains de quelques membres du personnel désignés comme points focaux et qui s'en occupent à titre volontaire, ajoutant les activités déployées dans ce domaine à leurs propres tâches quotidiennes. Les points focaux disposent, dans tous les bureaux extérieurs de l'OIM, de ressources limitées, tant humaines que financières, et l'allocation budgétaire que nous recevons est loin de nous permettre d'être plus performants pour la promotion de la problématique du genre dans le contexte des migrations. Il s'agit là aussi d'une situation regrettable, si l'on considère les nombreuses déclarations et marques d'intérêt manifestées à ce propos.

27. Notre coordinatrice des questions de genre siège à la Commission des nominations et des affectations, ce qui lui permet de veiller à ce que les priorités en la matière soient dûment prises en compte dans le processus de recrutement au sein de l'Organisation. J'aimerais appeler à une revalorisation du poste en question afin de montrer que nous accordons à la question du genre la place qu'elle mérite. La nouvelle coordinatrice du genre est jeune, pleine de bonne volonté et de savoir-faire; je suis convaincu que, grâce à elle, nous ferons beaucoup de progrès sur ce plan.

28. Pour être en mesure de peser réellement dans leur mission et dans leur champ d'action, les points focaux et les membres du Groupe de travail sur les questions de genre ont besoin d'une meilleure formation et de possibilités accrues de se réunir et de s'entendre avec la coordinatrice des questions de genre sur une vision institutionnelle et un plan de travail conséquent. De plus, ils doivent être davantage pris au sérieux au sein des missions à fonctions régionales et des autres bureaux extérieurs. Ceci, je le répète, suppose de pouvoir disposer d'un budget spécifique et d'une équipe professionnelle se consacrant de manière plus constante à la problématique du genre dans le contexte migratoire.

29. Je lance un appel à chacun d'entre vous pour qu'il s'engage en faveur d'une action plus résolue, plus dynamique et plus systématique en vue de l'incorporation de la dimension du genre dans la gestion des flux migratoires. Prendre en compte les besoins différents des hommes et des femmes, des garçons et des filles, est une clé essentielle de la solution aux problèmes migratoires qui se posent aujourd'hui.

30. Mesdames et Messieurs, j'aimerais aborder un quatrième et dernier point avant de clore ma déclaration. Il s'agit de la gouvernance au sein de l'OIM. Je fais ici référence à ce qu'a réalisé S.E. Mme Najat Al-Hajjaji durant sa présidence du Conseil concernant la stratégie de l'OIM, ses organes directeurs et son Programme et Budget, à partir des suggestions faites par S.E. M. Luis Alfonso de Alba, Ambassadeur du Mexique et S.E. M. Masood Khan, Ambassadeur du Pakistan.

31. En dépit des efforts de S.E. Mme Al-Hajjaji et de vous tous, l'OIM souffre toujours d'un manque de transparence dans son interaction avec les Etats Membres, qui influencent notre capacité à financer et poursuivre nos projets et nos programmes sur le terrain.

32. Les années passées ont été témoin de nombreux efforts visant à réformer les organes directeurs de l'OIM par souci de transparence et de bonne gouvernance. J'avais clairement fait état, précédemment, de la nécessité de telles réformes pour permettre à l'OIM de rester l'Organisation chef de file sur la scène migratoire, et je continue de le faire aujourd'hui.

33. J'aimerais que 2008 soit l'année durant laquelle l'OIM, en étroite consultation avec les Etats Membres, le Comité permanent des Programmes et des Finances et le nouveau Président du Conseil, S.E. M. Juan Antonio March, consolidera la collaboration et la coopération, de telle sorte qu'elle puisse non seulement maintenir et confirmer son statut d'organisation universelle sur la scène migratoire.

34. Il nous reste encore beaucoup de chemin à faire. Sous votre direction, nous pouvons espérer atteindre à un niveau de transparence accru, à un meilleur équilibre entre nos rôles respectifs en matière de gestion des programmes, et à de meilleurs résultats dans notre gestion des ressources, notamment les ressources humaines, tant en termes d'égalité que de professionnalisme. En bref, nous pouvons espérer pouvoir ainsi relever les défis qui se posent à l'OIM pour l'avenir.

Je vous remercie.